

## **1. UN PROJET D'AVENIR POUR WOLUWE-SAINT-LAMBERT !**

Nos communes sont des espaces de démocratie, de citoyenneté et de participation les plus proches des citoyens. Elles jouent donc un rôle majeur car elles permettent de mettre en œuvre des actions qui ont un **impact direct et concret sur notre vie quotidienne.**

En apportant des réponses précises aux défis de l'éducation de nos enfants, aux réalités concrètes du vieillissement de la population, à l'exigence de la mixité sociale, à la lutte contre les inégalités, aux besoins d'avoir un logement abordable, à l'importance d'une mobilité connectée et intermodale, à l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, nos pouvoirs locaux sont des acteurs politiques de première ligne. Ils sont essentiels à la cohésion sociale et à la prospérité socio-économique juste, en sorte qu'il soit permis à chacun de trouver sa place dans la société.

N'oublions pas qu'en concentrant plus de 50% des investissements publics du pays, **les pouvoirs locaux constituent un acteur économique majeur qui participe grandement à la création de richesses de la société.**

Dans une même mesure, les communes et leur CPAS sont souvent des laboratoires d'idées et d'innovation, pour des politiques plus sociales, plus environnementales, plus participatives, plus justes et plus solidaires.

**Voilà pourquoi des innovations politiques d'importance trouvent leur origine dans des initiatives locales.** On peut penser à la démocratie participative, aux réflexions sur l'aménagement de l'espace public, à la lutte contre le surendettement, au développement des circuits courts pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement, à l'organisation de marchés groupés d'énergie.

Pour nous, femmes et hommes de Gauche qui nous présentons aux élections communales à WSL, il est urgent et essentiel que notre commune et son CPAS puissent continuer à être ces lieux où se développent **des politiques en interaction directe avec les citoyens** et des expérimentations innovantes visant à terme à contribuer à un monde plus juste et plus fraternel.

Mais ne soyons pas naïfs, aujourd'hui, des **menaces importantes s'abattent sur les pouvoirs locaux**, les empêchant de remplir entièrement leurs missions essentielles au bénéfice des citoyens.

**Le gouvernement fédéral, pendu aux quatre volontés de la N-VA** qui ne cesse d'imposer aux communes – et surtout wallonnes et

Elections communales (14 octobre 2018)

bruxelloises – repousse vers le « local » des charges qu’il refuse d’assumer lui-même : les dépenses de sécurité qui pèsent sur les zones de secours et les zones de police, les effets négatifs du tax shift ou encore la réforme du financement des pensions des agents locaux, autant de problèmes graves qui sont à nos portes. Il faut avoir la lucidité de dire que ces différentes mesures représentent **une hypothèque sur les équilibres budgétaires de demain.**

Face à ces enjeux, nous voulons nous mettre au service des citoyens de WSL et aller, avec ces propositions, à la rencontre de leurs préoccupations quotidiennes.

Notre programme est innovant et ambitieux. Il est le fruit d’un travail d’équipe qui a mené bien des réflexions et des enquêtes pour y parvenir. N’hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos observations et de vos espoirs pour que nous soyons heureux demain, tous ensemble, à WSL !

Bonne lecture !

**Jean Leclercq**

Président de la Section locale du PS de WSL

Membre du Conseil de l’Action Sociale de WSL

Tête de liste pour les élections communales

## **2.A WSL, PLUS DE DEMOCRATIE ET PLUS D'ESPRIT CITOYEN**

### **Consolidons notre démocratie locale et les initiatives citoyennes**

Notre démocratie locale aura toujours besoin d'un nouveau souffle, d'un nouveau modèle. Elle doit davantage faire participer tous les citoyens, leur permettre de prendre la parole, renforcer leur droit de se faire entendre. Elle doit aussi renforcer le rôle des élus directs, s'assurer de l'égalité des membres de la société que nous formons, faire en sorte d'avoir toujours plus de transparence, de loyauté, de respect de la Loi et de ne jamais transiger sur la probité et l'exemplarité en matière de gestion des ressources et des biens publics.

A cette fin, nous proposons de :

- Mettre en place au sein du Conseil communal une commission citoyenne composée de citoyens consentants issus des quartiers de WSL, tirés au sort et représentatifs de la population, chargée de débattre périodiquement (une à deux fois par an) de thématiques qui concernent la commune. Les conclusions de la commission, intégrant les avis minoritaires, seront transmises au Conseil qui sera chargé de les examiner et de les mettre en œuvre ou de justifier leur rejet ;
- Favoriser, dans cet esprit, toutes les initiatives venant des Comités de Quartier de la commune, en favorisant l'esprit du « Code de la participation citoyenne » et les travaux de « Wolu-Inter-Quartiers » ;
- Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie à des citoyens (à travers les Comités de quartier qui sont bien identifiés) un budget déterminé, afin de réaliser des projets de proximité et soucieux du bien-vivre, sélectionnés selon des modes démocratiques ;
- Proposer des conseils consultatifs adaptés et en fonction d'une analyse des besoins de terrain (nos enfants, nos jeunes, nos aînés, nos personnes porteuses d'un handicap, nos commerçants, etc.) qui permettent aux élus d'acquérir une connaissance fine et réelle des besoins de la population. Pour éviter un phénomène d'essoufflement, ces conseils seront limités dans le temps et travailleront des thématiques spécifiques et ponctuelles ;
- Établir un guichet d'information dans la Commune où les asbl, les associations, bref toutes les composantes de la démocratie participative, pourront obtenir un soutien ou des conseils pour leurs activités futures. A qui s'adresser, quels subsides demander, comment monter un dossier, quelle aide matérielle espérer, etc. ;
- Favoriser et promouvoir les interpellations citoyennes au Conseil communal, en assurant leur suivi ;
- Favoriser l'intégration des citoyens européens en ce qui concerne les services fournis par la Commune, pour les pratiques administratives et formelles, à travers l'ouverture d'un service d'assistance ad hoc ;

Elections communales (14 octobre 2018)

- Investir dans l'« éducation citoyenne » et militer en faveur de l'égalité, de la lutte contre le racisme, contre le sexisme, contre les populismes, contre les discriminations, en soutenant ou en initiant des actions, pérennes ou ponctuelles ;
- Organiser de façon régulière, sans attendre les périodes électorales, des forums démocratiques réunissant les élus et les citoyens, afin de débattre directement des thématiques communales ;
- Organiser systématiquement une information et une consultation préalable de la population concernée pour tout projet d'ampleur initié par la commune ;
- Utiliser des outils de communication moderne pour permettre de virtualiser ces informations et ces consultations, en les rendant accessibles au plus grand nombre ;
- Mettre en place un baromètre périodique de satisfaction et des attentes des usagers des services communaux, dans le but d'améliorer la qualité du service au citoyen ;
- Mettre en place des bureaux de vote décentralisés dans les maisons de repos par exemple. Un premier test pourrait avoir lieu au home Saint-Lambert ;
- Établir un échevinat de la participation citoyenne, sur le modèle de la commune d'Evere. L'échevin veillera à développer la démocratie participative, tant par de nouvelles mesures qu'en faisant connaître ce qui existe déjà, comme le droit d'interpellation du Collège ou la consultation populaire, et à prendre des initiatives en vue de renforcer la citoyenneté (par quartier).

## **Ayons des mandataires exemplaires et formés**

Le renforcement de la démocratie au niveau local passe également par davantage de contrôle dans l'exercice des mandats, une limitation des cumuls des mandats et des rémunérations, mais aussi une limitation stricte des risques de conflits d'intérêt, ce qui permettra une meilleure transparence des institutions et des élus.

A cet égard, nous nous engageons à :

- Instaurer pour nos élus un décumul total entre un mandat local (d'échevin ou de président de CPAS) et un mandat de parlementaire ;
- Rendre gratuits les mandats dérivés qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif communal ;
- Démettre nos mandataires, en cas d'absence répétée et injustifiée lors des réunions de l'organe communal où ils siègent et nous représentent ;
- Rendre légalement obligatoire la déclaration à la Cour des comptes de l'ensemble des mandats publics détenus par un élu ou un non élu, ainsi que les mandats privés détenus par un mandataire public, afin de lutter contre les risques de conflits d'intérêt ;
- Renforcer le rôle du Conseil communal, tant dans l'initiative réglementaire, à travers notamment la possibilité pour un conseiller de rédiger un rapport sur une problématique particulière touchant la

Elections communales (14 octobre 2018)

commune (à l'instar des rapports introductifs d'initiative parlementaire), que dans le contrôle du Collège et des organismes para-locaux, en renforçant la transparence et la lisibilité des actes de ceux-ci et en organisant à l'occasion de l'assemblée générale des organismes para-locaux (comme les intercommunales) un débat sur les orientations stratégiques de celles-ci ;

- Assurer la transparence des actes communaux, des structures para-locales (nous pensons aux Sociétés de logement) et une large diffusion des séances du conseil communal par tous les moyens disponibles (streaming, réseaux sociaux, internet, etc.) ;
- Proposer aux élus locaux et aux administrateurs d'une structure publique et parapublique une formation adéquate leur permettant de s'acquitter au mieux de leur fonction.

## **Répondons aux besoins des usagers de nos services communaux**

La Commune est un service public de proximité qui joue un rôle essentiel dans le développement des territoires et la cohésion sociale. Plus que jamais, la Commune de WSL se doit d'être au service des citoyens et des usagers en étant ouverte, transparente et accessible.

Nous proposons de :

- Amplifier le travail d'accessibilité et de lisibilité des formulaires et documents administratifs, ainsi que les efforts en matière de simplification administrative, en développant une e-commune performante ;
- Continuer à renforcer la mise en ligne des démarches administratives communales en ligne, tout en veillant à maintenir l'ensemble des formulaires accessibles en version papier, au guichet ou par courrier classique ;
- S'assurer que les décisions administratives soient compréhensibles et accessibles à tous, particulièrement en matière fiscale et en matière d'urbanisme ;
- Mettre en place un wifi gratuit dans les zones administratives pertinentes de la Commune, en partenariat avec la Région pour se connecter au réseau *wifi.brussels* ;
- Assurer, dans le journal communal et les communications de la commune, une information complète en français et en néerlandais, sans tomber dans une vision passéiste de la Commune.

## **Ayons de vrais moyens budgétaires pour les pouvoirs locaux**

La situation financière des pouvoirs locaux est souvent difficile. Les charges qui pèsent sur eux sont de plus en plus importantes et ne sont pas ou peu compensées par les autorités responsables.

Ainsi, on peut citer les charges supplémentaires qui pèsent sur notre CPAS, le sous-financement de notre zone de police et bien sûr les impacts prévisibles de la réforme scandaleuse des pensions des agents locaux décidée par le Gouvernement fédéral, réforme dont on sait désormais qu'elle va constituer un poids exponentiel sur nos finances locales.

Par ailleurs, le *tax shift* prive les communes d'une recette fiscale importante et ceci ira en croissant, sans que le Gouvernement fédéral ne compense l'impact de cette décision sur les finances locales. Malgré la timide reprise économique, les perspectives des finances locales ne sont pas encourageantes et les règles budgétaires qui seront applicables vont imposer une baisse des dépenses.

Si une partie des solutions aux problèmes de nos finances locales est à rechercher au niveau même de la commune, il est aussi nécessaire que les autres niveaux de pouvoir assument la juste part de l'impact de leurs décisions sur les pouvoirs locaux. Toute nouvelle décision régionale, communautaire ou fédérale ayant un impact sur les finances locales devra être compensée.

Les investissements réalisés par notre Commune dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'enfance, l'enseignement, le vieillissement, les infrastructures sportives et culturelles, etc., sont des investissements essentiels à notre bien-être et à notre cohésion sociale. Ils représentent également un impact positif sur l'économie en octroyant des marchés aux entreprises et sont donc source de création d'emplois et de richesses.

Sur base de ces constats, nous proposons de :

- Ne recourir que dans des cas strictement limités aux partenariats public-privé. Ces montages apparaissent effectivement souvent comme une solution pour éviter une imputation en une année d'investissements lourds, mais ils s'avèrent souvent plus coûteux sur le long terme. Nous voulons en chaque cas éventuel une analyse pointue au cas par cas ;
- Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics, afin de lutter contre le dumping social et de limiter l'impact environnemental des investissements ;
- Promouvoir les circuits courts, l'économie circulaire et les achats groupés avec des critères éthiques de justice et de solidarité ;
- Promouvoir la mutualisation d'emprunts, avec le support des administrations régionales, ce qui devrait permettre aux communes d'accéder à de meilleures conditions de financement sur les marchés.

## **Favorisons une gestion communale saine et durable**

Dans un contexte budgétaire extrêmement tendu pour nos pouvoirs locaux et alors qu'il nous est régulièrement demandé de faire plus avec moins, la Commune de WSL doit plus que jamais adopter une gestion Elections communales (14 octobre 2018)

dynamique, proactive, rigoureuse, efficace et recentrée sur les missions de base.

A cet effet, la transversalité des politiques, le décloisonnement des services, les synergies communales ou supra-communales, la réduction des coûts de fonctionnement doivent être des objectifs de la mandature à venir.

A cet égard, nous proposons de :

- Réaliser une cartographie des très nombreuses asbl communales, afin d'évaluer si les raisons qui ont conduit à leur création sont toujours d'actualité. Leur mode de fonctionnement, leur utilité sociétale et les synergies possibles à créer entre elles seront également analysés et mis à l'épreuve d'une éventuelle rationalisation et d'une meilleure simplification ;
- S'assurer qu'aucune initiative publique via ces asbl ne serve une certaine forme du culte de la personnalité de l'un ou l'autre mandataire public ;
- Renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle. Des synergies voire des services communs seront développés entre la Commune et le CPAS, tout en conservant le CPAS comme entité distincte, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux ;
- S'opposer fermement à toute volonté de fusionner les communes et les CPAS. Les synergies seront étendues aux organismes para-locaux et aux organismes subventionnés par la Commune, comme les régies, les fabriques d'église ou encore les zones de police ;
- Adopter une gestion des ressources humaines souple, efficace et adaptée aux réalités locales, en conjuguant qualité du service et respect des agents. Les autorités communales favoriseront la statutarisation du personnel, appliqueront des procédures objectives de recrutement et de promotion des agents, elles investiront dans la formation du personnel et reconnaitront l'expérience acquise à travers le processus de « valorisation des compétences » ;
- Engager, en concertation avec les organisations syndicales, les pouvoirs locaux dans la voie de la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. La mesure concernera en priorité et dans un premier temps les travailleurs qui exercent un métier pénible. Concrètement, le temps de travail serait réduit de 20% (passage de 38 à 30h par semaine). Le salaire du travailleur sera maintenu et assorti d'une embauche compensatoire. Toutefois la faisabilité de cette mesure devra être étudiée attentivement (notamment pour veiller à maintenir les droits à la pension des travailleurs) ;
- Favoriser l'accès équilibré des femmes et des hommes à des fonctions dirigeantes, en veillant à ce que l'égalité salariale soit strictement respectée ;

- Renforcer la présence de personnes en situation de handicap dans la fonction publique communale et favoriser l'accès équilibré des femmes et des hommes à des fonctions dirigeantes ;
- Mettre en place des outils de lutte contre les discriminations, l'introduction d'une clause de non-discrimination dans les règlements de travail et des actions de sensibilisation du personnel à la diversité ;
- Soutenir la mutualisation des investissements nécessaires à la mise en ordre des pouvoirs locaux en ce qui concerne le nouveau règlement européen sur la protection des données ;
- Maintenir et développer un climat général de confiance et de motivation, notamment dans les rapports entre le Collège et le Conseil d'une part et l'administration, d'autre part, et plus particulièrement en responsabilisant tous les agents ;
- Veiller à la parfaite neutralité des services de l'Administration et à l'impartialité des agents qui expriment les formes diverses et multiples des Pouvoirs publics.



### **3. UNE COMMUNE ECOLOGIQUE AVEC DES LOGEMENTS ABORDABLES ET DURABLES**

Afin que notre Commune reste un lieu de convivialité et de solidarité, un équilibre harmonieux doit être trouvé entre zones résidentielles et commerciales, entre espaces verts, espaces bâtis et voiries.

Au vu des défis démographiques auxquels la Région Bruxelloise se trouvera confrontée dans la décennie à venir, la Commune se doit d'y répondre de façon innovante et adéquate, lors des six prochaines années, dans le but de préserver la convivialité et le bien-être de la commune. Par conséquent, il s'agit de proposer une vision claire de la gestion de l'espace communal en termes de logement, de mobilité, d'urbanisme et de travaux publics, tout en présentant des solutions respectueuses de l'environnement.

La forte poussée démographique prévue nécessitera la construction de nombreux logements. Cette extension du parc immobilier ne peut se faire au détriment des espaces verts et donc de la qualité de vie. Un équilibre entre espace verts et espaces bâtis sur l'ensemble de la commune doit être préservé.

Nous proposons de :

- Créer des aménagements publics permettant de réduire le ruissellement des eaux de pluie, de travailler à la réhabilitation des citernes et à l'entretien régulier rigoureux des collecteurs communaux ;
- D'intensifier la lutte contre la transformation illégale des zones de recul des constructions (notamment les jardinets) en parking favorisant l'imperméabilité des sols ;
- Continuer à mettre en œuvre l'Agenda 21 (plan d'actions à long terme pour le développement durable) de la Commune ;
- Faire une meilleure publicité d'enquêtes publiques quand des réaménagements urbains d'importance sont envisagés ;
- Mettre en place un accompagnement et un encadrement pour les personnes désireuses de construire ou de rénover, par exemple via le soutien d'« architectes publics » donnant des informations sur les démarches, procédures, primes, etc. ;
- Prendre les mesures nécessaires à la préservation du patrimoine naturel et architectural qui fait partie de la culture et de l'histoire collective de WSL.

Le droit au logement constitue un droit fondamental qu'il convient de défendre et de renforcer à tous les niveaux de pouvoir. Un logement accessible et de bonne qualité constitue, avec l'emploi, un des leviers de l'émancipation sociale. Il s'agit d'un enjeu majeur de la transition écosociale et de la lutte contre les inégalités.

Elections communales (14 octobre 2018)

La Commune a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'un véritable droit inconditionnel au logement. Au travers des outils dont elle dispose, elle est à la fois le bras armé de la politique régionale du logement et un véritable moteur du développement local du logement, donnant les impulsions en matière de construction de logements neufs, de localisation et de qualité du bâti, de mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat, de protection des citoyens les plus vulnérables, etc.

Afin de répondre aux défis de la croissance démographique, du vieillissement du bâti et des prix du marché immobilier qui poussent les jeunes ménages à quitter notre commune, il convient d'augmenter le nombre de logements de qualité et adaptés disponibles sur le territoire communal.

Nous proposons :

- La création d'un véritable et fort échevinat du logement à la place d'un échevinat des propriétés communales, afin de mener une politique dynamique du logement : développement de l'agence immobilière sociale, création d'une régie foncière, vente emphytéotique des derniers terrains communaux à des jeunes ménages de la commune ;
- La fin de l'opposition systématique au projet Jacques Brel tout en s'assurant du maintien de logements sociaux en suffisance dans le projet ;
- La création d'un système d'allocation loyer pour permettre l'accès à un logement décent pour tous ;
- La rénovation des logements publics, principalement sociaux, selon les meilleures normes environnementales et énergétiques, en prévoyant suffisamment de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite et aux aînés. Le logement public constitue une réponse aux défis d'aujourd'hui comme la paupérisation de la population. Il est un outil de lutte contre la dualisation résidentielle et est un vecteur de mixité et de diversité sociales ;
- La mise en œuvre des opérations de revitalisation urbaine, en collaboration avec les associations citoyennes, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale (en créant des logements tant locatifs qu'acquisitifs) et des fonctions des quartiers revitalisés ;
- La promotion des innovations technologiques pour favoriser de nouvelles formes d'habitat, permettant un gain de temps et d'argent dans la construction ;
- La promotion de logements qualitatifs, dans le strict respect des normes énergétiques et de salubrité, avec des innovations technologiques en matière de matériaux et de techniques de construction, de logements « modulables » et adaptables aux parcours de vie des familles (célibat, recomposition familiale, etc.) ;
- La présence de matériaux les plus durables et provenant des circuits courts (sans passer par la Chine...) mais aussi les moins nocifs à l'environnement ;

- La mise en place de formes collectives de logement, comme la colocation, les coopératives de logements, les « *Community Land Trust* » (mécanisme de scission de la propriété du sol et du bâti qui permet, au sein d'un projet collectif, à des familles à revenus modestes de devenir propriétaires, le terrain restant la propriété de l'association ou du pouvoir public) ou encore les logements intergénérationnels qui permettra le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Le développement, en collaboration avec les agences immobilières sociales, de la prise en gestion de logements privés ou de tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement ;
- La remise sur le marché des logements inoccupés à travers, d'une part, le mécanisme de réquisition et, d'autre part, une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location ;
- Le développement des réserves foncières publiques dans le but de construire du logement public, locatif et acquisitif. Le droit de superficie public sera développé, permettant aux communes de créer du logement public sur des terrains privés ;
- La lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements. La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination forte entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS ;
- Un encadrement des loyers obligatoire, des informations d'orientation des citoyens quant à leurs droits, devoirs et opportunités en matière de logement (bail, primes, crédit social, logement social, prise en gestion, service d'accueil d'urgence, lutte contre les discriminations, etc.) ;
- Permettre la redirection vers des logements d'urgence (sur le sol de la Commune ou via des collaborations avec les communes voisines) et de transit permettant de répondre rapidement à des situations d'urgence sociale (sans-abris, victimes de violences conjugales, calamités, etc.) ;
- Le développement des projets « *housing first* » (placer le logement comme première étape du parcours de réinsertion sociale d'une personne sans-abri) et des « capteurs de logement » (un intermédiaire social se porte garant d'un locataire en grandes difficultés sociales auprès d'un bailleur, facilitant ainsi l'accès au logement en levant les réticences des propriétaires) qui permettent de fournir un accès au logement ou un relogement rapide et définitif pour les personnes vivant dans la rue ;
- Veiller à la mise en œuvre des projets de logement qui permettent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, comme les résidences-services. Tout projet de construction d'envergure, public et privé, inclura un nombre minimal de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

## **4. UN ENVIRONNEMENT SAIN AVEC DES ENERGIES DURABLES**

Depuis la publication en 2015 de l'Agenda 2030 des Nations-Unies avec ses 17 objectifs de Développement durable (SDG) qui sont liés à l'environnement, à la qualité de vie dans les villes, à la santé, à la consommation de l'eau, aux conditions des employés, à l'inclusion sociale, et à beaucoup d'autres domaines, il est devenu impératif que tous les acteurs publics/privés ainsi que la société civile s'engagent partout dans le monde afin de garantir leur implémentation.

L'Union européenne s'est engagée depuis 2016, sur la mise en œuvre de ces 17 objectifs, à travers des programmes et des stratégies politiques ambitieuses, afin d'encourager la participation des Institutions européennes, des pays membres et des Régions.

Le développement durable est devenu une priorité pour l'Europe !

Par exemple, le Gouvernement belge a signé en 2017 la Charte de SDG dont la mise en œuvre devrait concerner toutes les villes belges en ce compris Bruxelles et ses 19 communes. La mise en œuvre de toutes ces mesures aura un impact direct certain sur tous les citoyens.

A WSL, il faudra établir des liens entre les recommandations et les lignes de force internationales et européennes, afin de les décliner au niveau de la politique locale et des différents services de l'administration, en vue de mieux sensibiliser et informer les citoyens sur l'impact qu'auront ces mesures sur leur vie au quotidien.

De même, à partir du 2015, la Commission européenne a lancé le *Package Clean Energy*, inclus dans l'Accord de Paris en 2016, relatif au changement climatique et impliquant des engagements et des actions concrètes qui devront être menées à tous les niveaux - national, régional et local - afin d'améliorer les comportements des citoyens en vue de réduire leur consommation d'énergie.

### **Faisons le choix de l'éco-socialisme**

La qualité de l'environnement dans lequel nous vivons est un élément essentiel pour avoir une vie digne et épanouissante. Ce cadre de vie de qualité doit être une réalité pour tous nos citoyens, sans discrimination.

En contact direct avec les habitants, la Commune est en première ligne pour améliorer le cadre de vie. Dans ce but, quatre domaines sont pour nous à traiter en priorité :

- La propreté publique.

Elections communales (14 octobre 2018)

- La protection de la nature et la biodiversité.
- Une économie circulaire à tous les niveaux.
- L'amélioration de la qualité de l'air.
- La gestion responsable des technologies nouvelles.

## **Vivons dans une Commune belle, propre et conviviale**

La propreté de notre espace public est une préoccupation importante pour les habitants de notre commune.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Mettre en place un "Plan Propreté Publique" visant à maintenir la propreté des espaces publics ;
- Augmenter le nombre de poubelles, notamment à proximité des écoles, des parcs et des commerces. Et multiplier la fréquence des vidanges des poubelles ;
- Responsabiliser les propriétaires de chiens à respecter la propreté publique. Faire appliquer strictement les dispositions en matière de propreté canine via des amendes, tout en refusant le salissement des espaces publics ;
- Créer des « canisites » (toilettes pour chiens) en nombre suffisant et renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique ;
- Entretenir l'espace public et rénover en priorité les endroits les plus dégradés, comme par exemple le parc de Roodebeek et certaines plaines de jeux de la Commune pour proposer des espaces de loisirs modernes et adaptés ;
- Veiller au bon état des trottoirs pour assurer aux personnes plus âgées ou à mobilité réduite une meilleure facilité de déplacement, en mettant en place une politique de rénovation coordonnée des trottoirs ;
- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, l'identification des points noirs et leur aménagement spécifique et bien sûr le renforcement de l'équipe de nos agents « constatateurs » ;
- Assurer régulièrement le curage des égouts et le débouchage des avaloirs, avec une attention particulière aux quartiers longeant le boulevard de la Woluwe ;
- Assurer l'entretien régulier et le respect des espaces verts publics, au besoin par un encadrement des usagers individuels et collectifs ;
- Encourager les riverains à investir dans l'espace public en appuyant la participation à des opérations telles que « Commune fleurie », « Potagers collectifs », « Fleurir mon arbre » ;
- Prévoir un entretien des dalles du Parc George Henri qui sont fort glissantes en période de pluie et deviennent un danger pour les joggeurs et les personnes âgées ou à mobilité réduite.

## Préservons la nature et la biodiversité à WSL

La nature et la biodiversité sont indispensables à la qualité de vie des citoyens. Elles rendent, en effet, de nombreux services, mais nos sociétés modernes ont parfois tendance à nous éloigner de la nature.

Même en ville, il est essentiel de préserver la nature et la biodiversité et de favoriser leur maintien à WSL, sachant qu'il s'agit aussi d'un levier utile par lequel on peut faire participer les citoyens à la vie collective.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Élaborer une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés ;
- Maintenir et protéger les zones vertes existantes ;
- Promouvoir les « maillages verts et bleus » via la réimplantation et la protection des haies, des arbres, des zones de fauchage tardif, etc. ;
- Soutenir l'installation de ruches, nichoirs et hôtels à insectes dans les propriétés communales, les écoles, etc. ;
- Développer les espaces réservés aux plantes à insectes comme Avenue de Mai, Avenue de Broqueville, Avenue P. Hymans et dans tous les espaces verts de la Commune ;
- Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales (plantations, toitures et façades vertes, ruches, nichoirs, haies, mares, etc.) ce qui permettra de préserver la faune et la flore existante ;
- Organiser des actions de sensibilisation à la nature, notamment dans les écoles, et d'impliquer les citoyens dans la gestion des espaces naturels ;
- Lancer des animations dans les écoles afin de conscientiser les enfants à la problématique de l'eau, l'énergie, l'alimentation, le climat, l'environnement, les déchets ;
- Appuyer les initiatives de petite agriculture urbaine et d'agriculture en circuit court ;
- Développer un réseau de potagers partagés géré par la Commune et qui permettrait de mettre en contact des candidats « potagistes » avec des personnes disposant d'une parcelle et ne pouvant plus s'en occuper ;
- Promouvoir les potagers pédagogiques pour les écoles ;
- Mettre davantage à disposition des parcelles pour potagers ; améliorer la gestion de celles existantes ; améliorer la transparence des conditions d'attribution de ces parcelles par la Commune ;
- Soutenir pleinement toutes les initiatives locales citoyennes participant à la stratégie écologique ;
- Soutenir les associations de défense des animaux ;
- Lancer et encourager les campagnes de stérilisation des chats errants ;
- Contrôler la population de renards présents dans la commune, en sorte d'éviter les nuisances en matière de collecte des déchets.

## **Misons sur une économie circulaire au niveau communal**

Pour avoir une politique des déchets efficace, notre Commune doit en premier lieu sensibiliser nos citoyens, mais aussi nos entreprises. Si les citoyens développent d'autres habitudes quant à leurs achats, ils peuvent produire moins de déchets.

Moins il y aura de déchets, moins cela coûtera à la collectivité. En complément, il s'agit évidemment d'améliorer la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets.

Les coûts doivent aussi être maîtrisés pour garantir l'accès de tous à ce service et, sur ce point, la Commune a un rôle à remplir dans le cadre du développement d'une économie circulaire.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Inscrire la commune dans la dynamique « Commune zéro déchets » en proposant des formations pour aider les citoyens à adapter un comportement plus écologique ;
- Stimuler les initiatives citoyennes en faveur de la transition et de proposer des formations, afin d'aider à la mise en place d'initiatives innovantes ;
- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des entreprises, en travaillant avec les écoles, les associations, les clubs sportifs et les intercommunales de déchets ;
- Mettre à disposition des écoles des modules de sensibilisation et d'animation à la problématique du recyclage ;
- Réduire la quantité de déchets produits, notamment en améliorant le tri et en créant des composts communaux, de travailler à consommer moins d'eau et de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les bâtiments publics, les écoles, les administrations, les clubs sportifs, etc. ;
- Réduire l'utilisation du plastique pour les bouteilles d'eau, en encourageant la consommation de l'eau du robinet ou des fontaines d'eau ;
- Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, et étendre les horaires d'ouverture des parcs à conteneurs, afin d'amplifier le tri, en améliorer la qualité et réduire les coûts de traitement ;
- Installer des poubelles fermées dans certains quartiers où la présence des renards est avérée et importante ;
- Installer des bulles à verre dans le quartier George Henri/Meudon et favoriser d'autres points de collecte enterrés ;
- Élargir l'accès aux déchetteries et accroître le nombre de lieux de compostage, voire en installer un par quartier ;
- Améliorer la récolte des huiles et graisses de friture, en mettant à disposition des endroits de collecte par quartier ;



- Enlèvement à domicile des huiles, graisses de friture et récipients en verre pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées ;
- Augmenter la quantité d'encombrants ramassés et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale (textiles, mobilier, appareils électriques et électroniques, etc.) ;
- Mener des campagnes pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le secteur de la distribution alimentaire et les acteurs sociaux (dont les épiceries sociales) ;
- Lancer une campagne de sensibilisation de tous les restaurants de WSL, pour gérer la production des déchets alimentaires, ainsi que le surplus de production de nourriture dans le respect d'une économie circulaire ou via un frigo solidaire ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en créant une épicerie collaborative et un café citoyen dans la Commune ;
- Favoriser l'alimentation locale, de saison et fournissant les apports nécessaires en protéines via davantage de denrées végétales qu'animales dans les cantines scolaires et le home du CPAS ;
- Soutenir le développement de l'économie circulaire, via la politique d'achats et de marchés publics communaux, et la sensibilisation des citoyens et entreprises.

## **Respirons mieux à WSL**

La question de l'air est décisive pour nous et des mesures urgentes sont à prendre. De même, la question énergétique doit être saisie à bras-le-corps, en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Garantir l'accès de chacun à l'énergie, afin que chaque habitant de la Commune puisse s'éclairer, se chauffer et se déplacer. Les inégalités liées à l'énergie doivent être gommées pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- Diminuer la consommation d'énergie de minimum 50% et viser 100% d'énergies renouvelables en 2050 ;
- Multiplier les économies d'énergie au bénéfice des habitants via les mécanismes de solidarité des tarifs d'énergie, pour éviter la « fracture énergétique » ;
- Mettre en œuvre l'esprit de l'Accord de Paris sur le climat<sup>1</sup>, pour réussir la transition socialement juste de notre modèle énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;

---

<sup>1</sup> L'Accord de Paris a comme objectif de contenir la hausse de température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.



- Aider la collectivité à se réapproprier la maîtrise de l'énergie via la création de coopératives énergétiques, en favorisant les initiatives locales qui offrent un terrain accessible à chaque citoyen pour s'approprier le changement ;
- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable ;
- Convertir les bâtiments publics existants au minimum en bâtiments « basse énergie » ;
- Développer une comptabilité et une gestion énergétique dans les bâtiments communaux pour identifier les bâtiments qui consomment trop et éviter les gaspillages ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et également renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité ;
- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergie et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux, en vue d'assurer un financement équitable des réseaux publics et une transition énergétique qui bénéficie à tous ;
- Favoriser la mise à disposition de moyens de transport partagés en libre-service ;
- Prévoir au niveau communal ou supra communal un point central d'information et d'aide du public en matière d'énergie ;
- Augmenter les moyens et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive et complémentaire ;
- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale par le biais du CPAS ou d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous.

## **Choisissons des technologies respectueuses de notre santé**

Nous vivons dans un monde interconnecté où l'utilisation des technologies sans fil est devenue la norme. Nous ne pouvons ni aller à l'encontre de l'évolution de ces technologies ni de celle de notre société. Cependant, cela ne peut se faire au détriment de la santé des citoyens. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé depuis 2011 les ondes électromagnétiques comme potentiellement cancérogènes. D'autres études scientifiques sérieuses tendent également à le prouver.

Il ne faut pas jouer avec la santé des citoyens de la Commune. Il est donc du devoir des autorités publiques de veiller à leur bien-être, en mettant en

place toutes les mesures nécessaires. Par ailleurs, il est à craindre, à moyen et à long terme, une dépréciation des maisons avoisinant l'implantation outrancière d'antennes, que ce soit à la location ou à la vente.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Mettre en place dans la Commune un Comité de pilotage et de suivi afin d'assurer l'information des citoyens, le suivi des plaintes, avec l'aide d'une expertise en la matière, en cas de besoin ;
- Avoir un formulaire de plaintes accessible à partir du site de la Commune ;
- Avoir une opposition systématique de la Commune à toute demande de permis qui amènerait une concentration sur un même site ;
- Avoir une opposition systématique à toute demande sur des immeubles trop bas et à proximité d'écoles ;
- Avoir un soutien constructif et dialogué à toutes les actions menées par les comités de quartier.

## **Survol de la Commune: la prudence est de mise**

L'aéroport de Bruxelles-national est le premier aéroport belge et est sans conteste un acteur/organe économique vital pour Bruxelles en tant que capitale européenne et pour notre commune car l'aéroport pèse à lui seul environ 350 Millions d'Euros en revenus directs. Si l'on tenait en compte également les effets indirects, on devrait avoisiner le milliard.

Cependant, le développement de cette artère économique doit se faire de façon harmonieuse en tenant compte des nuisances qu'il engendre de facto et ne doit en aucun cas se faire au détriment de la santé des habitants de Bruxelles et de sa périphérie.

Nous reconnaissons le mauvais choix de l'emplacement de l'aéroport compte tenu des vents dominants dans le pays. Ce mauvais choix entraîne la majorité des décollages (phase la plus bruyante/polluante du vol) sur Bruxelles et par conséquent sur WSL.

Deux tiers du territoire bruxellois subissent l'impact sonore du trafic aérien.

Les niveaux sonores les plus élevés ( $L_{den} > 55$  dB(A)) concernent un peu plus d'un dixième du territoire (12,1%). Ils touchent préférentiellement le nord-est de la Région (nord de la ville de Bruxelles - en particulier Haren et Neder-Over-Heembeek -, Evere, extrême nord de Schaerbeek, nord de Woluwe-Saint-Lambert, est de Woluwe-Saint-Pierre).

C'est pourquoi nous proposons :

- De demander la réalisation d'un nouveau cadastre « acoustique » afin d'évaluer ces nuisances sur l'environnement des bruxellois, le dernier date de 2011. Il ne tient donc pas compte des modifications des routes aériennes apportées depuis ;
- De demander à la Région Bruxelloise la réalisation d'une étude de faisabilité pour une utilisation plus intensive de la piste 25L utilisé pour les départs ;
- Que WSL soit considérée comme zone sinistrée par rapport à l'utilisation intensive de la piste 25R pour des départs Sud -Ouest ;
- De demander des indemnités à Belgo control et à l'Etat fédéral chaque fois qu'un quota de bruit ( $L_{den} > 55 \text{ dB(A)}$ ) est dépassé. Cet argent sera/pourra être utilisé à indemniser les riverains les plus affectés et à les aider à isoler leur maison.

## **5. UNE COMMUNE SOUCIEUSE DE LA MOBILITE RESPONSABLE**

La situation de WSL au croisement de nombreuses voies d'accès (le Ring, les autoroutes, les grands boulevards, le métro, etc.) contribue au dynamisme de notre commune et à son développement économique.

L'offre de transport (en particulier le métro et le tram 94) contribue à l'ouverture de notre commune. Mais tout cela engendre aussi des problèmes qui touchent les citoyens au quotidien.

### **Limitons les nuisances lors des grands chantiers**

Les travaux du tram 94 durent depuis de nombreux mois et rendent la circulation dans le quartier de la Woluwe particulièrement compliquée. Le prolongement du tram représente certes un atout en terme de mobilité pour notre Commune, mais les travaux doivent se finaliser le plus rapidement possible, en respectant les riverains et les espaces naturels avoisinants.

En ce qui concerne la prolongation possible du tram jusqu'à l'aéroport de Bruxelles-National, deux options se dessinent : une prolongation via l'avenue Jacques Brel ou bien une autre via le boulevard de la Woluwe. Cette prolongation constitue un atout en termes de mobilité, mais elle devra faire l'objet d'une concertation avec les riverains pour le choix final qui sera posé, en sorte de prendre en compte les nuisances des chantiers et du parcours définitif.

### **Agissons sur la sécurité routière et préservons nos usagers**

Liée à la mobilité, la sécurité routière arrive très souvent en tête des préoccupations de nos concitoyens lors de consultations sur la sécurité urbaine.

En effet, traiter des problèmes de vitesse inadaptée ou aménager les voiries en tenant compte de tous les usagers peut permettre de sauver des vies, celles de nos enfants et de nos personnes âgées.

La tradition des rangs scolaires, consistant à organiser l'arrivée et la reprise pédestre (ou cycliste) des élèves, possède de nombreux atouts. En diminuant le trafic automobile autour des écoles, ces rangs assurent une sécurité aux élèves et les éveillent aux alternatives à l'automobile.

Nous proposons de :

- Appliquer de manière stricte des vitesses de 30 km/h aux alentours des écoles, avec une limitation des temps de stationnement autour de ces mêmes écoles ;
- Traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière. Par exemple, déployer des agents de police ou des gardiens de la paix ou des surveillants habilités aux points névralgiques, procéder à des aménagements d'infrastructures, à l'installation de radars de vitesse, à une meilleure signalisation ;
- Prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers, avec une meilleure identification du type de voirie accidentogène, des aménagements adaptés avec des radars indicatifs, des passages pour piétons mieux mis en évidence, des ilots directionnels, des rétrécissements de voirie, des pistes cyclables protégées, des trottoirs plus larges et adaptés aux situations ad hoc ;
- Veiller à ce que l'entretien des voiries régionales soit réalisé en concertation avec les autorités communales ;
- Aménager les abords de nos écoles, les quartiers résidentiels, les zones commerciales, pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, surtout les plus faibles. Généraliser les barrières de séparation entre voies cyclables et routes, les zones de parking et de déchargement pour deux roues séparées des trottoirs ;
- Incrire la sécurité dans les transports en commun comme une des priorités du plan zonal de sécurité.

Nous proposons également la mise en place de plusieurs mesures pour faciliter le stationnement dans notre commune:

- Réserver et prévoir, dans les quartiers commerçants (comme l'avenue George Henri), de façon rationnelle et concertée, des places pour les commerçants et leurs employés ;
- Surveiller de manière stricte les emplacements réservés de type « corps diplomatique » dans notre Commune et les supprimer s'ils ne sont plus pertinents ou s'ils peuvent être situés ailleurs ;
- Favoriser un contrôle plus strict des cartes de riverain par exemple pour les personnes disposant d'un garage et qui refusent de garer leur voiture devant celui-ci.
- Lutter et poursuivre en justice les poseurs de cartes publicitaires sur nos véhicules. Ils polluent nos rues et parfois endommagent les véhicules.

## **Favorisons les mobilités douces et durables**

La pression automobile est élevée partout en Région bruxelloise, y compris à WSL. La Commune est traversée par d'importantes voiries régionales qui sont un point de passage obligé entre le centre et la périphérie de Bruxelles, avec un lot important de navetteurs.

Il est évident que le transport automobile est nécessaire à des milliers d'usagers, mais il convient d'en limiter les nuisances (en particulier dans les zones résidentielles et aux abords des écoles) et de faciliter le recours

Elections communales (14 octobre 2018)

aux moyens de transport alternatifs : pédestres, cyclistes, voitures partagées et transports en commun.

Nous proposons de :

- Systématiser les aménagements favorisant les déplacements des cyclistes: sas ou avancées cyclables dans les carrefours avec feux ;
- Multiplier les parkings (sécurisés si possible) pour vélos aux abords des stations de transports en commun, des écoles, des zones de sport et de commerce ;
- Privilégier les pistes cyclables séparées (a minima par un marquage au sol) pour toutes les voiries communales et surtout garantir la cohérence de ces marquages cyclables ;
- Encourager les ateliers de formation à la pratique du vélo et de réparation des vélos, comme les Ateliers de la rue Voot ;
- Promouvoir une éducation à la mobilité douce et inclusive tout au long de la scolarité ;
- Prévoir un réseau d'itinéraires conseillés pour rejoindre le travail ou l'école à vélo et inventer des ramassages scolaires à vélo ;
- Mettre en place une mobilité accrue et plus sûre près de nos écoles, en assurant plus de fluidité sur certains axes, en luttant contre le stationnement en double file, l'encombrement des trottoirs et le stationnement sauvage ;
- Soutenir la marche en favorisant la mixité des fonctions des quartiers et la proximité des commerces, des services et des loisirs ;
- Renforcer le confort et la sécurité des trottoirs, notamment pour les usagers les plus vulnérables, en rénovant et en balisant les chemins, en réduisant l'impact des obstacles qui ralentissent la marche dans certaines rues où les trottoirs sont étroits (comme par exemple une partie de la chaussée de Roodebeek) ;
- Développer un plan d'action pour la mobilité partagée, de préférence alimentée en énergies renouvelables (covoiturage, voitures partagées, auto-partage entre voisins, vélos partagés, etc.) en installant des places de stationnement réservées, en renforçant la communication, ou en utilisant les modes partagés pour les déplacements du personnel communal ;
- Gérer le parc automobile communal, en intégrant les autres moyens de transport, de façon à réduire le nombre de véhicules, à promouvoir la multimodalité et la mobilité partagée, et à favoriser les véhicules qui sont les plus respectueux de l'environnement ;
- Instaurer un guichet communal unique en ligne, pour signaler des problèmes aux infrastructures de mobilité (voiries, trottoirs, pistes cyclables, etc.) et pour assurer le suivi des plaintes et des demandes d'intervention ;
- Favoriser et encadrer l'accès de places de parking aux riverains dans les centres commerciaux ou les administrations publiques, en dehors des heures d'ouverture, pour répondre aux difficultés locales de stationnement et à l'engorgement de certains quartiers.

## **6. UNE ECONOMIE INCLUSIVE ET DES EMPLOIS DE QUALITE POUR WSL**

Notre commune compte plusieurs pôles d'activités économiques et commerciales : l'avenue George Henri, la place St Lambert, le shopping de Woluwe, mais également les environs de l'hôpital St-Luc et du campus de l'UCL ou de nombreux immeubles de bureaux à l'est de la Commune.

La création de profit économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen de faire profiter nos concitoyens de la redistribution de ces richesses. Nous demandons le développement d'une politique commerciale locale allant dans ce sens.

L'emploi et le pouvoir d'achat sont aussi au cœur des priorités des citoyens, raison pour laquelle nous voulons favoriser l'emploi durable et de qualité et le développement d'activités économiques sur le territoire communal.

Réduire les inégalités, garantir des revenus permettant de vivre dignement à tout travailleur, accroître le bien-être et la prospérité de tous, promouvoir l'égalité des chances, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, favoriser l'esprit d'entreprendre, stimuler la création d'emplois durables dans la Commune, ce sont des priorités pour nous.

### **Une Place St-Lambert et une avenue George Henri « branchées »**

Les travaux de la Place St-Lambert touchent à leur fin, mais ils nous laissent un goût amer, comme à de nombreux commerçants et riverains.

En ce qui concerne la Place St-Lambert, nous proposons de :

- continuer à y organiser les activités de type « marché » ou « brocante » pour faire revenir les habitants sur la place, après les dernières années de travaux ;
- La rendre régulièrement piétonne le dimanche et y organiser des activités conviviales et accessibles à tous. Envisager un « *repair marché* » en partenariat avec les ateliers de la rue Voot où les habitants de la commune pourraient faire venir réparer leurs objets hors d'usage à petit prix ; envisager des rencontres régulières avec les élus locaux qui pourraient être interpellés sur la politique communale, dans le cadre d'une sorte d'Agora citoyenne ;
- Établir un partenariat avec *hub.brussels* (anciennement Atrium), l'agence publique bruxelloise en faveur de la politique commerciale pour établir un diagnostic de la zone et proposer des solutions pour redynamiser la place ;
- Développer une vie nocturne conviviale, respectueuse des riverains, sur la Place St-Lambert, en tenant compte des nouveaux

aménagements. La Maison des associations pourrait être exploitée pour devenir un café convivial et accessible à tous (avec des heures d'ouverture respectueuses des habitants).

Une étude complète sur l'avenue George Henri a été commanditée par la commune. Sur base de cette étude, nous proposons un plan enfin solide et révolutionnaire pour :

- Promouvoir, dans la mesure du possible, l'installation de commerces de services de proximité, offrant des prestations accessibles aux habitants et visiteurs de la Commune ;
- Étudier les impacts de l'aménagement d'un parking sous la Métairie Van Meyel car l'espace actuellement utilisé est une voie d'accès à plusieurs classes des écoles avoisinantes. La sécurité de nos enfants est la plus importante et le réaménagement doit également être conditionné à des aménagements plus importants pour les piétons et les cyclistes (trottoirs plus larges, moins d'emplacements de parking en rue, etc.) ;
- Privilégier, à la Métairie, des aménagements qui rendent le bâtiment accessible aux jeunes.

Il est urgent de trouver des solutions pour fluidifier la circulation sur le tronçon entre Meudon et Degroof, car elle est trop souvent entravée par les livraisons, nous proposons de :

- Lutter contre les bâtiments inoccupés et les étages vides au-dessus des commerces, notamment par la mise en place d'incitants positifs comme les primes à la rénovation et le soutien aux pop-up stores (magasins éphémères) ;
- Systématiser l'utilisation des étages des commerces acquis par la Commune pour des logements à prix modérés, accessibles aux plus modestes, en assurant la continuité de la politique de préemption communale ;
- Aménager le Square Meudon sous la forme d'un espace non privatif, avec un lieu de convivialité partagée ;
- Soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local grâce à une aide aux associations de commerçants pour leur permettre d'agir efficacement, notamment en termes de communication vis-à-vis des clients et des services d'appui à leurs membres ;
- Mieux informer et dédommager les commerçants dont l'activité est réduite en raison de travaux de voirie ;
- Réduire la nuisance économique des travaux, via une coordination effective de ceux-ci et la réduction maximale de leur durée et leur fréquence, via une signalisation claire, avec des itinéraires pour les divers types de transport et un plan de stationnement adapté ;

## **Une économie locale créatrice d'emplois de qualité**

Pour développer l'économie locale, réduire au mieux les barrières à l'entrepreneuriat et créer plus d'emplois de qualité, nous proposons de :

Elections communales (14 octobre 2018)



- Faciliter l'accès à toute l'information dont un entrepreneur a besoin, par la promotion des outils existants, la mise en place d'un point de contact unique au sein des services, en lien avec les acteurs économiques existants (comme par exemple le 1819.brussels). L'entrepreneur aura ainsi une réponse à toutes ses questions pratiques de base et sera orienté vers les dispositifs régionaux et fédéraux adéquats, dont les aides financières et les moyens d'accompagnement ;
- La généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité, en jugeant notamment les entreprises et les indépendants candidats sur la « réparabilité » du bien et sur les effets retours pour l'économie locale. Il s'agit, par exemple, des marchés publics de vêtements de travail qui devraient intégrer des clauses adéquates de respect des droits de l'homme ou encore de l'exigence de favoriser les circuits courts pour les cantines scolaires ;
- Le recours systématique par la Commune à l'application informatique Digiflow, qui est une mesure de simplification administrative importante pour les entrepreneurs, en particulier pour les PME, TPE et indépendants ;
- Une assistance administrative aux entreprises et indépendants ayant peu ou pas d'expérience en marchés publics, afin de répondre à leurs questions pratiques et les rendre aptes à y participer ;
- Favoriser le développement de l'économie sociale, par le partenariat avec les entreprises d'économie sociale ou protégée (comme le TWI, avenue George Henri ou les Ateliers de la rue Voot) pour développer de nouvelles initiatives économiques locales, comme la garde d'enfants, les coopératives alimentaires citoyennes, les coopératives de producteurs locaux et les coopératives immobilières ;
- La mise à disposition de biens sous-utilisés par la Commune, comme des locaux ou du matériel communal, aux entreprises d'économie sociale ;
- Le soutien aux circuits courts, notamment pour la fourniture des cantines scolaires ;
- L'insertion professionnelle de travailleurs peu qualifiés par la création d'entreprises d'économie sociale qui proposent des services de première ligne (aide-ménagère, service de cuisine de collectivité, etc.) ;
- Profiter des nombreuses opportunités offertes par les appels à projets régionaux ou même européens pour faire de WSL une commune innovante au profit de ses citoyens.

Notre commune accueille également un pôle important de recherche et d'activité économique : le campus de l'UCL et de l'hôpital St Luc.

Nous hébergeons, par exemple, un incubateur qui est une véritable pépinière de jeunes entreprises innovantes. Nous demandons un contact privilégié avec ces entreprises pour mieux les intégrer à la vie de la commune, par exemple comme fournisseurs potentiels de services.

Les espaces de *coworking* ou les « centres d'entreprises » fleurissent à Bruxelles. La commune pourrait également envisager d'ouvrir un espace similaire où nos habitants pourraient venir y travailler occasionnellement (un bon moyen de limiter la pression automobile). Cela pourrait également être un excellent moyen d'attirer des personnes qui pourraient ensuite faire vivre notre économie locale.

## **Un soutien efficace lors de la recherche d'un emploi**

Le taux de chômage au sein de notre commune est inférieur à la moyenne régionale (12,6% vs. 20% en 2016). Mais ce chiffre reste encore trop important. Le chômage des jeunes doit notamment recueillir toute notre attention, car il est deux fois plus élevé.

Nous proposons de :

- Faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi, des jeunes en apprentissage ou en fin de scolarité et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avec les employeurs de la commune et des communes avoisinantes ;
- Maintenir l'organisation de salons de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle comme le Printemps de l'Emploi ;
- Soutenir la Maison de l'Emploi, regroupant l'ensemble des services actifs sur le territoire de la Commune en matière d'emploi et de formation : CPAS, Agence locale pour l'emploi, Actiris/Bruxelles Formation ;
- Développer les partenariats entre la Maison de l'emploi, les centres d'insertion socio-professionnelle, les missions régionales pour l'emploi, etc. (organisation de permanences, de séances d'information, etc.) afin de mettre en place un Guichet unique de l'emploi permettant aux demandeurs d'emplois d'effectuer en un seul endroit toutes les démarches nécessaires à la recherche d'un emploi ou d'une formation, tout en incluant une mise à disposition gratuite d'outils de recherche d'emploi ;
- Maintenir les activités proposées par la Maison de l'emploi en matière de préparation aux entretiens d'embauche, mais aussi d'information sur les aides régionales et fédérales à l'emploi ;
- Mener une politique volontariste de mise à l'emploi et d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi fragilisés en activant les aides régionales et fédérales à l'emploi, notamment celles relatives au mécanisme des « articles 60 et 61 » de la loi organique des CPAS ;
- Veiller à ce que les fonctionnaires aient accès à des programmes de formation continue adaptés à leur carrière. Donner également plus de possibilités de mobilité interne, y compris au CPAS, ainsi que des formations suivant l'évolution du « e-service » communal ;
- Proposer des services attractifs pour les jeunes chercheurs d'emploi où la Commune pourrait, par exemple, établir un partenariat avec des structures offrant des formations modernes comme *becode* (école de codage).



## **7. LE DEFI MAJEUR D'UNE INSTRUCTION PUBLIQUE POUR TOUS**

### **L'enseignement est notre bien fondamental**

Nous plaidons pour un enseignement de qualité à WSL dans **une école publique accessible à tous**, respectueuse de la neutralité politique et philosophique, garante des chances égales qu'elle doit offrir à tous nos futurs citoyens.

Nous réaffirmons le droit, pour chaque enfant, d'accéder à tous les services et toutes les activités nécessaires à son développement, indépendamment de son origine socio-économique. C'est une des clés principale dans la lutte contre les nombreuses inégalités sociales.

Pour nous, l'accueil de l'enfant, l'enseignement, les activités culturelles, sportives, etc. doivent tendre vers la gratuité. Dans l'attente et en chemin vers celle-ci, nous voulons des tarifs progressifs adaptés et/ou la mise en place d'initiatives visant à réduire le coût à charge des parents.

### **Allons vers la gratuité complète de notre enseignement**

Les différentes études le prouvent : de nombreux parents ont été mis en difficulté devant le paiement des frais liés à la scolarité de leurs enfants.

Nous défendons une véritable gratuité de l'école, intégrant le matériel scolaire, les activités culturelles et sportives, les sorties scolaires, un repas chaud et équilibré le midi pour chaque enfant, l'accueil extrascolaire, une étude dirigée encadrée par du personnel habilité. Tous ces éléments forment le socle d'un enseignement de qualité et doivent être gratuits.

Vu son coût, la gratuité devra être mise en place progressivement. Dans un premier temps, pour renforcer l'accessibilité à l'enseignement, plusieurs mesures peuvent être proposées.

Nous proposons :

- La nomination d'un véritable échevin de l'instruction publique à temps-plein car la fonction est actuellement occupée par le bourgmestre qui est député et chef de son parti ;
- La diminution des frais scolaires (regroupement et rationalisation des achats par école, suppression des listes individuelles de fournitures en début d'année, suppression au sein des écoles et des classes des sollicitations d'achats de pochettes, gaufres, modules, etc.) ;
- La prise en compte des revenus des parents dans leur participation financière aux classes de patrimoine, classes vertes, classes de

neige,... en mettant en place des tarifs sociaux établis par les autorités communales ;

- Le soutien aux initiatives (achats groupés de matériel, projets pilotes, etc.) visant à réduire le coût de la scolarité ;
- La création au sein du CPAS de la commune d'un véritable « guichet jeunes », capable de répondre à toutes leurs questions d'ordre administratif : prise en charge des frais scolaires par le CPAS, introduction des demandes de bourses ou de réduction de minerval, accompagnement personnalisé sur l'ensemble du parcours scolaire des woluwéens en demande ;
- Un travail d'évaluation systématique, école par école, du coût réel d'une année scolaire pour les parents ;
- L'installation de fontaines d'eau au sein des écoles communales ;
- L'offre d'un repas de midi de qualité gratuit ou à prix modique à tous les élèves ;
- L'interdiction de la vente en milieu scolaire de boissons et de nourritures nocives à la santé (haute teneur en sucre, boissons énergisantes, etc.) ;
- La promotion d'une alimentation saine, locale et équilibrée au sein des cantines scolaires, notamment via le développement de jardins pédagogiques et les partenariats avec les producteurs locaux.

## **Choisissons la qualité pour nos établissements scolaires**

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une place dans un établissement scolaire de qualité, avec des infrastructures de qualité, situées à une distance raisonnable de son domicile.

Nous proposons de :

- Faire face à l'augmentation conséquente de la population scolaire en Région bruxelloise et à WSL en prévoyant l'extension des écoles existantes et en envisageant la construction d'une nouvelle école communale ;
- Entamer une réflexion sur l'ajout d'un athénée sur le territoire de WSL ;
- Mettre en place un véritable plan d'aide et de soutien à l'athénée de WSL, en totale collaboration avec les enseignants et la direction ;
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, en renforçant les dispositifs d'inclusion et de soutien scolaire ;
- Garantir la qualité de l'enseignement dans les filières « immersion », une spécificité de WSL, en assurant l'engagement de professeurs néerlandophones, par exemple en faisant pression sur la Communauté Flamande pour intervenir dans leurs émoluments ;
- Systématiser et rendre obligatoire le principe de l'étude dirigée dans les écoles publiques de WSL ;
- Systématiser ou pousser les écoles publiques de WSL à organiser en leur sein des conseils de classe ou d'école associant élèves, parents d'élèves, enseignants et corps professoral ;

Elections communales (14 octobre 2018)

Liste PS / spa - Programme

- Inciter les écoles communales à s'ouvrir sur l'Europe, via notamment la participation aux programmes Erasmus+, eTwinning, etc ;
- Développer ou lancer de véritables écoles de devoirs intergénérationnelles, elles-mêmes inscrites dans la mise en place d'un nouveau dialogue intergénérationnel au sein de la Commune, basé sur les échanges d'expérience et de connaissance (1h pour l'aide aux devoirs contre 1h d'aide aux smartphones, par ex.) ;
- Poursuivre l'aménagement des abords des écoles afin de sécuriser l'accès des élèves et afin de créer des espaces de convivialité ;
- Améliorer la qualité du transport scolaire, notamment des élèves à besoins spécifiques (formations à destination du personnel d'encadrement, limitation de la durée des trajets en augmentant le nombre de bus, etc.).

## **Vivons la citoyenneté et l'émancipation au cœur de l'école**

L'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Elle doit permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde.

Pour y parvenir, nous défendons la *généralisation*, dans tous les réseaux d'enseignement, d'un cours de philosophie et de citoyenneté, de deux heures par semaine.

Nous voulons également des écoles ouvertes sur notre territoire communal, avec la mise en place de synergies entre les établissements scolaires et l'associatif local (maisons de jeunes, acteurs culturels et sportifs, etc.). Les pouvoirs locaux peuvent dans ce cas mettre en relation les établissements scolaires et les autres acteurs locaux.

Nous proposons de :

- Se recentrer sur les apprentissages de base (maîtrise de la langue maternelle et des mathématiques) qui sont au centre de la mission de l'école communale, tout en ouvrant l'esprit des enfants à la culture ;
- Augmenter les classes en immersion en primaire via un travail de collaboration et de prospection de la part des autorités communales avec les écoles secondaires du réseau officiel ;
- Encourager, notamment par l'apprentissage quotidien de la citoyenneté, à respecter ses condisciples et les enseignants dans leurs diversités et leur multiculturalisme ;
- Organiser au sein des établissements de l'enseignement officiel, avant la généralisation des deux heures du cours de philosophie et de citoyenneté, une information visant à présenter aux élèves et aux parents les possibilités de choix concernant la seconde heure des cours philosophiques ou convictionnels, et présenter en particulier le contenu de la deuxième heure du cours de philosophie et de citoyenneté, afin d'éclairer le choix à opérer ;
- Promouvoir un « Prix à la citoyenneté » pour soutenir les travaux et les initiatives des élèves suivant ce cours ;

Elections communales (14 octobre 2018)

- Développer le principe des « revues étudiantes » au sein des établissements scolaires de la commune ;
- Revaloriser les cours d'histoire ;
- Développer des collaborations avec l'associatif local (acteurs culturels, maisons et centres de jeunes, clubs sportifs, etc.), en organisant des visites avec des acteurs privés comme les entreprises ;
- Intégrer dans le cursus scolaire la sensibilisation aux nuisances en matière de santé (hygiène alimentaire, tabagisme, alcoolisme, drogues...) et d'environnement (pollutions diverses) ;
- Veiller au respect du devoir de neutralité philosophique de l'école publique et des chances égales qu'elle doit offrir à chaque futur citoyen ;
- Prôner et favoriser les initiatives en faveur des cours de promotion sociale et des académies, etc. ;
- Interdire toute publicité commerciale (distributeurs de boissons, exigence de matériel scolaire de « marque »,...) ;
- Avoir une attention particulière au strict respect de l'utilisation de matériaux pédagogiques philosophiquement neutres ;
- Refuser chez les enseignants et le personnel d'encadrement tout discours et le port de signes politiques, convictionnels et philosophiques mettant en cause leur devoir de neutralité ;
- Développer une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en collaboration avec les opérateurs reconnus et déjà actifs (planning familial par exemple) ;
- Renforcer les activités qui forment des citoyens critiques, notamment via l'enseignement de l'histoire des génocides et des crimes contre l'humanité ;
- Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie de l'école et de la Commune, notamment par la création d'associations d'élèves ;
- Encourager le développement de projets visant à tisser de bonnes relations entre les écoles et le milieu de vie de l'enfant (rencontre entre les parents et le corps enseignants, présentation du projet éducatif, etc.) ;
- Encourager les établissements scolaires à proposer encore plus d'actions citoyennes visant à prôner le vivre ensemble ;
- Encourager et soutenir les étudiants du secondaire, notamment du qualifiant, qui souhaitent vivre une expérience scolaire à l'étranger en accordant un soutien administratif aux écoles et au personnel encadrant et en octroyant des moyens financiers aux enfants issus de milieux en difficultés socio-économiques.

## **Assurons l'amélioration de l'enseignement communal**

Les modèles scolaires les plus générateurs d'inégalités sont ceux qui opèrent un tri précoce entre les élèves qui obtiennent de meilleurs résultats et ceux qui éprouvent davantage de difficultés, par exemple par le redoublement ou par l'orientation rapide de l'élève vers l'enseignement technique ou professionnel.

Notre système éducatif est le champion de ces mécanismes de tri et d'orientation forcée. Les évolutions technologiques, le taux d'échec et de redoublement représentent autant de défis pour les communes.

Pour y répondre, nous proposons de :

- Continuer à investir dans l'enseignement fondamental, afin de renforcer l'encadrement et de favoriser une bonne maîtrise des langues d'apprentissage ;
- Renforcer l'attention accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer) ;
- Donner le goût des langues aux élèves en développant des pédagogies adaptées, reposant notamment sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies ;
- Favoriser au sein des écoles communales des politiques d'orientation axées sur la valorisation des talents de l'élève, par exemple en organisant des activités favorisant la découverte des métiers et du monde du travail ;
- Faire du numérique et des nouvelles technologies un vecteur d'émancipation sociale, notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe, afin d'éviter une nouvelle source de fracture numérique ;
- Développer l'éducation aux médias et former les élèves à l'utilisation critique, non envahissante et non violente d'internet, et en particulier quand il s'agit des réseaux sociaux.

## **Luttons contre l'échec et le décrochage scolaires**

En Fédération Wallonie-Bruxelles un jeune sur deux a déjà redoublé à l'âge de 15 ans. La lutte contre le décrochage et le redoublement constitue une priorité pour nous. Pour y remédier, de nombreuses communes développent plusieurs outils.

Nous proposons de :

- Assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté, via la remédiation immédiate et l'intervention d'un professeur dès qu'une difficulté est constatée ;
- Promouvoir la mise en place de pédagogies individualisées ou différenciées, afin de prendre en compte les difficultés spécifiques des élèves et les différents rythmes d'apprentissage des enfants ;
- Encourager, le plus tôt possible, la détection des troubles d'apprentissage, des troubles de l'écriture et de la lecture, en renforçant l'efficacité du maillage social des instances d'accompagnement et de soutien de l'élève (centres PMS, CPAS, écoles de devoirs, services d'aide à la jeunesse, etc.) ;
- Porter une attention accrue à la lutte contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires pour lutter contre ces phénomènes et leurs conséquences parfois tragiques sur la vie de nos enfants ;

Elections communales (14 octobre 2018)

Liste PS / spa - Programme



- Mettre sur pied une étude réellement dirigée et gratuite, pour améliorer le soutien scolaire dans chaque établissement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui à WSL ;
- Lutter contre la solitude des jeunes en décrochage scolaire, notamment via un « guichet jeune » lié au CPAS, qui pourrait proposer informations, soutien, remédiation et aide psycho-sociale.

## **Offrons un apprentissage tout au long de la vie**

L'enseignement de promotion sociale permet la compensation des inégalités sociales et scolaires tout au long de la vie, la remédiation spécifique, la réorientation professionnelle.

Il permet aussi un meilleur épanouissement des adultes, à n'importe quel moment de leur parcours personnel et professionnel.

Concernant l'enseignement de promotion sociale, nous proposons de :

- Renforcer les dispositifs visant à l'inclusion sociale, notamment dans les domaines de l'alphabétisation et des apprentissages de base ;
- Promouvoir la collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur (nombreux au sein de notre Commune) par la mise en œuvre d'actions visant à une meilleure orientation, à la remédiation spécifique, mais aussi à l'organisation d'une offre de formation continue ;
- Développer et privilégier l'enseignement en *e-learning*, tant pour les étudiants que pour les enseignants ;
- Favoriser la mise en place de pratiques collaboratives au sein des établissements, de façon à favoriser l'échange entre les enseignants et les praticiens de la didactique ;
- Faire confiance aux équipes éducatives, en encourageant les pratiques pédagogiques innovantes et la participation de l'équipe éducative dans le développement de l'établissement scolaire ;
- Mettre en place des pratiques de tutorat visant à accompagner un enseignant débutant par un enseignant plus expérimenté ;
- Promouvoir des aménagements de fin de carrière pour les enseignants plus âgés qui le souhaitent, en limitant le temps face à la classe et en diversifiant les tâches effectuées (coaching d'élèves en difficulté, soutien aux enseignants débutants, etc.) ;
- Favoriser toutes les initiatives visant à mettre en place le dialogue inter-générationnel spécifique à la Commune, notamment par la création de « chèques services ou échanges » ;
- Prévoir la mise à disposition d'un espace spécifique dédié au travail de préparation, de correction et de collaboration des enseignants au sein de chaque établissement.

## **Prenons grandement soin de la petite enfance**

Les droits de l'enfant - droit à une vie décente, droit à l'éducation et aux loisirs, etc. - sont fondamentaux et indispensables au développement de la personnalité.

C'est à la concrétisation de l'ensemble de ces droits que doivent travailler les pouvoirs publics. Pour y parvenir, nous défendons les priorités suivantes et nous proposons de :

- Développer l'accessibilité et renforcer la qualité de l'accueil de la petite enfance ;
- Renforcer l'accessibilité de l'accueil extrascolaire ;
- Offrir un soutien efficace à la parentalité.
- Développer des « Maisons de l'enfance » dans la Commune qui rassembleront ou orienteront concrètement les familles vers l'ensemble des services, en concertation avec les ceux-ci (travailleurs médico-sociaux, consultations pour enfants, etc.) et l'ONE, mais aussi les milieux d'accueil, les associations sportives et socioculturelles, etc.

## **Favorisons toutes les politiques en faveur de cette petite enfance**

La fréquentation d'un milieu d'accueil de qualité est bénéfique pour le développement des enfants. En amont de l'obligation scolaire, les politiques d'accueil de la petite enfance constituent de formidables opportunités pour lutter contre les inégalités et permettre une émancipation réussie de chaque enfant.

Aujourd'hui, l'accès à un milieu d'accueil de qualité reste pourtant très difficile. Tant le coût que la difficulté pour trouver une place d'accueil freinent fortement l'accessibilité des milieux d'accueil.

Nous demandons un accueil accessible à tous les enfants quelle que soit leur origine économique. Cette ambition passe notamment par le développement de l'offre de places d'accueil de qualité subventionnées par l'ONE, afin de répondre aux besoins des parents ou par un processus d'inscription transparent et centralisé.

Cela passe également par une meilleure accessibilité financière (via une plus grande progressivité de la participation financière des parents) et l'imposition de cette progressivité dans toutes les structures d'accueil percevant des financements publics.

Au niveau de notre Commune, nous proposons de :

- Continuer le développement de l'offre de places d'accueil, en augmentant le nombre de crèches communales sur le territoire de WSL, ou en ouvrant un service communal d'accueillantes d'enfants

Elections communales (14 octobre 2018)

conventionnées et en augmentant le nombre de places au tarif ONE / Kind & Gezin ;

- Augmenter le nombre de places d'accueil via la création de nouvelles structures d'accueil dans le cadre des contrats de quartier ou encore de conventions avec les entreprises ;
- Revoir les critères d'accès dont la priorité aux enfants d'habitants de la Commune, en veillant à ne pas exclure les enfants dont les parents recherchent du travail ou ceux dont les parents travaillent à temps partiel ;
- Garantir des places prioritaires pour les mères célibataires, les mères étudiantes et les parents en difficulté, en liaison avec le CPAS et les guichets « jeunes » et « jeunesse » que nous proposons de mettre en œuvre ;
- Amplifier et diversifier l'offre d'accueil de façon à mieux tenir compte des besoins et des attentes des parents, par exemple pour l'offre d'urgence ou l'offre en dehors des heures d'ouverture habituelles, ou encore l'offre pour nos enfants malades ;
- Favoriser la création de milieux d'accueil ouverts 24 heures sur 24 en fonction des besoins (en raison d'un emploi à horaire décalé, en particulier pour les personnes qui travaillent de nuit, tôt le matin ou le week-end) et en concertation avec les organisations syndicales ;
- Développer la pratique de tarifs adaptés au niveau de revenus des familles au sein des milieux d'accueil ;
- Garantir l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- Offrir un service d'accueil de qualité (repas, infrastructures, etc.), tout en soutenant la formation des professionnels de l'accueil ;
- Améliorer le processus d'inscription centralisé pour renforcer la transparence des procédures et permettre aux parents d'éviter les démarches multiples.

## **Renforçons l'accessibilité de l'accueil extrascolaire**

A l'instar de l'accueil de la petite enfance, les secteurs parascolaire et extrascolaire font également face aujourd'hui au défi de l'accessibilité.

Le coût, le manque d'offre ou des horaires non adaptés sont souvent pointés comme des obstacles majeurs par de nombreuses familles.

Pour renforcer cette accessibilité et offrir un accueil de qualité, nous proposons de :

- Encourager le développement d'une offre d'accueil extrascolaire gratuite et de qualité accessible à tous les enfants, notamment en proposant des tarifs adaptés aux revenus des parents ;
- Adapter les horaires de l'offre d'accueil parascolaire et extrascolaire, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des familles, dans le respect du bien-être de l'enfant ;
- Encourager les synergies entre les acteurs locaux, afin de renforcer l'offre en permettant une utilisation des infrastructures scolaires,

- sportives ou culturelles pour également développer des échanges entre les réseaux d'enseignement ;
- Garantir une offre accessible aux enfants en situation de handicap en mettant en place des collaborations entre les acteurs locaux et les services adéquats ;
  - Favoriser le développement des écoles de devoir, notamment via la mise à disposition d'infrastructures et la garantie d'un revenu décent pour les encadrants de ces écoles ;
  - Mettre en place dans la Commune de WSL, et ce de manière proactive, un nouveau dialogue inter-générationnel directement soutenu par la commune ;
  - Assurer la sécurité aux abords des écoles en organisant l'arrivée et la reprise des élèves au moyen de "pédibus" (rangs scolaires) ou du ramassage cycliste ;
  - Revaloriser le statut des moniteurs scolaires, en impliquant une formation leur permettant de faire face aux difficultés quotidiennes de leur mission (prestations aux heures les plus difficiles pour les enfants, remplacement dans les classes d'instituteurs malades, ou en formation,...) ;
  - Réduire le nombre d'emplois contractuels en mettant en place un plan de statutarisation de la fonction publique à WSL, pour le personnel d'encadrement.

## **Soutenons indéfectiblement toutes les formes de la parentalité**

Nous voulons mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics pour offrir un soutien à la parentalité de toutes les familles, quelle que soit leur composition.

Les droits de l'enfant et la prise en compte des contextes de vie particuliers doivent être au cœur de cette politique. Les services communaux et les CPAS ont un rôle crucial à jouer.

Nous proposons de :

- Renforcer l'accessibilité des services de soutien et d'aide aux familles, en réalisant un support papier et informatique reprenant l'ensemble de ces services ;
- Informer les parents des services offerts par les différents acteurs (ONE, CPAS, etc.) lors de la déclaration de naissance ;
- Mettre en place une structure communale où des parents accompagnés de l'enfant peuvent trouver un lieu convivial d'échange et de rencontre ;
- Améliorer les services offerts aux familles en organisant des événements (rencontres, journées de sensibilisation, etc.) entre les familles et les professionnels du secteur, afin de permettre un échange sur les expériences des familles, leurs besoins et l'adéquation des outils proposés ;

- Mieux informer les parents sur l'ensemble des aides et renforcer les services de soutien à la parentalité, sous toutes ses formes, avec un souci spécifique pour les familles en difficulté.

## **8. LA SANTE, ENTRE PREVENTION ET PROMOTION**

Le constat est sans appel. La Belgique, et Bruxelles n'y échappera pas, va faire face, dans les prochaines années, à une (r)évolution démographique et épidémiologique : une croissance de la population, couplée à un vieillissement de celle-ci, ainsi que l'augmentation des maladies chroniques.

En parallèle, les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes. Ces différents éléments vont nécessiter de revoir fondamentalement notre système social de manière générale, et celui de la santé en particulier.

Certaines réformes ont déjà été lancées. Mais, trop souvent, on y perçoit l'embryon d'une future médecine à deux vitesses, qui renforcerait, encore, les inégalités sociales en santé et marquerait la fin de notre modèle social.

Pour nous, l'accès à la santé doit être garanti à tous. La marchandisation croissante des soins de santé va à l'encontre de nos valeurs. Si les compétences en matière de santé se situent majoritairement dans les autres niveaux de pouvoir, notre Commune dispose de plusieurs leviers susceptibles d'être actionnés pour améliorer notre santé.

### **Renforçons les actions de prévention et de promotion de la santé**

Les actions de prévention et de promotion de la santé constituent les éléments clés pour améliorer la santé des citoyens et pour réduire les inégalités en santé. En effet, les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ont une grande influence sur leur état de santé.

Nous plaidons pour réduire les inégalités sociales de santé en développant davantage les politiques d'aide à la personne, un travail décent, un logement adapté et sain à un prix abordable, les liens sociaux, l'éducation, la culture, une alimentation saine et l'accès à une activité physique régulière pour tous.

En matière de prévention et de promotion de la santé, nous proposons de

- Évaluer l'efficacité et l'impact des actions menées en matière de prévention et de promotion de la santé ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation, de promotion de la santé et de dépistage systématique organisé, comme le dépistage organisé et gratuit du cancer du sein ou du colon ;
- Poursuivre et renforcer les actions de prévention des assuétudes, des infections sexuellement transmissibles ;
- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique quotidienne avec tous les acteurs concernés, via la fourniture de repas

sains et durables dans toutes les infrastructures communales, l'organisation de débats sur les attitudes saines, l'organisation d'évènements sportifs et de promenades, la promotion des circuits courts de production et de consommation via l'intégration systématique de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics visant l'approvisionnement des collectivités locales (notamment crèches, écoles, maisons de repos, hôpitaux, services de repas à domicile) et des services publics, la promotion de l'éducation au goût et la lutte contre la consommation excessive de sodas et sucreries ;

- Organiser une sensibilisation, en fin de cursus primaire, aux nuisances sonores (volume des écouteurs de « baladeurs », exposition prolongée au bruit lors de soirées, ... ) ;
- Sensibiliser aux nuisances du tabac et aux dangers de la drogue (prévention tant envers les futurs adolescents qu'envers les parents afin qu'ils puissent détecter les situations sensibles) ;
- Développer et encourager une pratique de l'exercice physique pour chaque âge (psychomotricité, prévention des chutes, etc.), notamment au travers d'une politique de gestion de l'espace public en créant des parcours santé, des chemins de promenade et des petites infrastructures sportives de proximité.

## **Multiplions les actions pour le bien-être des citoyens**

Au-delà de l'aspect éducationnel et préventif, la qualité de vie des citoyens revêt une importance majeure dans une perspective de santé publique.

Le niveau local est idéal pour mener une politique en la matière, car la proximité permet de s'assurer de l'adéquation de celle-ci avec les besoins et les difficultés rencontrées.

Nous proposons de :

- Faire de notre commune une « commune en santé », intégrée dans le programme prôné par l'O.M.S ;
- Mettre en place un « conseil transversal de promotion du bien-être ». Il aura pour objectif de renforcer la qualité de vie des habitants. Ce conseil sera composé des habitants, des acteurs de terrain (du domaine sanitaire, social, environnement, logement, etc.) et des représentants de la commune. Les habitants y seront représentés : personnes porteuses de handicap, aînés, soignants, enseignants, acteurs sociaux et économiques, etc. ;
- Instituer une cellule opérationnelle de promotion de la santé chargée notamment de mettre en place et accompagner le travail du conseil transversal de promotion du bien-être ;
- Lutter contre les inégalités de santé en portant une attention particulière aux populations vulnérables. La commune organisera des groupes de réflexion de citoyens sur le bien-être (afin d'identifier les

préoccupations des habitants et notamment des plus fragiles) et des ateliers sur les problématiques de santé.

## **Garantissons l'accessibilité aux soins de santé**

Les réformes dans le secteur des soins de santé se multiplient, et l'organisation des soins de santé va être profondément modifiée dans les prochaines années.

Des actions sont indispensables pour s'assurer que cette nouvelle organisation réponde correctement aux besoins de la population de la commune, et que celle-ci soit convenablement informée, afin de ne pas mettre en péril l'accessibilité à notre système de santé.

Nous proposons de :

- Informer et sensibiliser la population quant à l'utilisation du « Réseau Santé Bruxellois » dont l'objet est d'améliorer la prise en charge des patients en facilitant l'échange d'information et le partage de documents. Ces campagnes doivent toucher tant les usagers (patients et familles) que les professionnels de santé, et en particulier les médecins généralistes ;
- Informer régulièrement la population sur l'évolution de l'organisation du système de santé, et notamment des rôles respectifs des différents acteurs. En particulier, l'évolution du rôle de l'hôpital (notamment Saint-Luc qui fournit des soins à de nombreux habitants de la Commune) doit être expliqué et les solutions alternatives, comme les Postes Médicaux de Garde, convenablement renseignées ;
- Développer l'offre de transports médico-sociaux (taxi-social, dialyse, etc.) ;
- Informer systématiquement les personnes qui se présentent dans les CPAS sur les possibilités de suivi médical (aide médicale urgente, dossier médical global, inscription auprès d'un organisme assureur, etc.) via les travailleurs sociaux des CPAS ;
- Soutenir le développement des maisons médicales, des services psycho-sociaux et des services de santé mentale. Ce soutien au niveau communal peut notamment passer par la mise à disposition d'infrastructures ou de terrains ainsi que, le cas échéant, de subventionnement de projets.



## **9. UNE POLITIQUE DE GRATITUDE POUR NOS AINÉS**

Globalement, nous vivons en meilleure santé et plus longtemps. Et ce phénomène ne fera que s'accroître au niveau européen, national, régional, mais aussi au niveau de la Commune.

Les aînés sont une catégorie d'habitants importants pour notre Commune puisqu'ils représentent 17,2 % de la population contre 13,1 % au niveau de la Région bruxelloise.

Afin de pratiquer une politique des aînés conforme à leurs souhaits, nous préconisons l'installation d'un comité consultatif.

### **Profitez pleinement de l'âge de la retraite**

Pour que les aînés restent des acteurs à part entière dans la vie sociale, nous proposons de :

- Favoriser les activités intergénérationnelles et les échanges entre tous les citoyens ;
- Encourager les projets « Seniors consultants » pour partager les expériences en venant en aide aux associations ;
- Favoriser la création d'une école des devoirs en collaboration avec les aînés pour renforcer efficacement la lutte contre l'échec scolaire ;
- Encourager les projets « Seniors bénévoles » pour soutenir le CPAS dans l'aide aux moins valides ou dans l'accueil temporaire de réfugiés via Fedasil ;
- Accompagner les aînés dans la révolution numérique actuelle pour qu'ils restent connectés aux diverses associations et aux secteurs culturel et sportif, mais aussi à leurs amis et leurs familles. Les non-connectés sont sans doute les « illettrés » du futur ;
- Prévoir des excursions adaptées à leurs souhaits à des prix abordables, mais aussi les familiariser à l'utilisation des transports en commun ;
- Rendre l'espace public plus sûr (par la présence d'agents de prévention dans les quartiers et lieux de vie) et plus convivial via la sécurisation des trottoirs, les aménagements des espaces verts avec les bancs publics, etc.) ;
- Faciliter l'accès aux prêts de livres et de médias.

### **Encourageons l'aide et le maintien à domicile**

Plusieurs études ont démontré qu'une personne sur trois en maison de repos ne souffre que d'une dépendance légère.

Pour permettre aux aînés de rester dans leur domicile le plus longtemps possible, nous défendons le principe d'une prise en charge préventive de la perte d'autonomie et pour cela, nous proposons de

- Développer des services d'aide à domicile de qualité (assuré par l'ASBL Wolu Social) ;
- Diffuser largement les différentes formules d'aide à domicile existantes ;
- Soutenir et organiser le financement de l'adaptation du logement ;
- Assurer un service de transport permettant à nos aînés de faire leurs achats à intervalles réguliers ou de participer à des activités de socialisation pour lutter contre la solitude.

## **Vivons dans des infrastructures d'accueil solidaires et paisibles**

Le placement dans des infrastructures d'accueil est parfois indispensable ou simplement souhaité par la personne âgée. Or dans les communes bruxelloises deux maisons de repos sur trois appartiennent au secteur privé et/ou commercial et sont donc difficilement accessibles sur le plan financier.

Le CPAS de notre commune dispose déjà de diverses infrastructures plus ou moins légères, en fonction du niveau de prise en charge. Nous recommandons vivement de planifier une réponse adéquate aux besoins croissants de la commune et d'accroître les capacités d'accueil des infrastructures existantes.

Nous proposons de :

- Augmenter le nombre d'appartements de l'Antenne d'Andromède (actuellement 6 appartements de 5 chambres). Cette formule communautaire permet à chacun d'échapper à l'isolement, tout en conservant sa liberté individuelle d'aller et venir, en fonction de ses activités et relations sociales extérieures ;
- Augmenter les possibilités d'accueil du centre de jour « La colline » (actuellement 15 personnes) ;
- Faire de même pour le centre de convalescence pour personnes âgées « Le Relais » (actuellement 20 personnes) ;
- Permettre à un plus grand nombre de nos citoyens d'accéder au Home Saint Lambert et aux soins qu'il prodigue (actuellement 130 places) ;
- Favoriser le développement de formules alternatives d'habitats groupés en y incluant une dimension intergénérationnelle. Le logement intergénérationnel pourrait offrir un hébergement à moindre coût aux nombreux étudiants fréquentant notre commune, ainsi qu'à ceux inscrits au programme Erasmus.

## **10. PLUS DE COHESION SOCIALE ET PLUS DE LAÏCITE**

La réduction des inégalités sociales, la cohésion sociale et le vivre-ensemble sont des objectifs prioritaires pour nous.

Il appartient au niveau de pouvoir le plus proche des citoyens de mettre en œuvre des projets progressistes, en faveur de la réduction des inégalités et d'une cohésion sociale renforcée.

### **Travaillons à la réduction de toutes les inégalités**

Nous plaillons pour une politique sociale et une aide aux personnes qui soit centralisée au sein du CPAS, pour bénéficier de moyens supplémentaires permettant de répondre adéquatement aux besoins de la population.

Nous proposons de :

- Réaliser une étude de la situation sociale des habitants de la commune afin d'objectiver les besoins à rencontrer prioritairement ;
- Centraliser tous les services d'aide sociale au niveau du CPAS et rationaliser l'ensemble des services sociaux regroupés au sein d'un seul échevinat travaillant en étroite collaboration avec ce CPAS ;
- Augmenter significativement l'aide sociale directe aux plus défavorisés par des mesures favorisant l'aide au logement, à la santé, à l'emploi, à l'enseignement et à l'alimentation ;
- Renforcer et mieux faire connaître les services de nettoyage et les services sociaux à domicile ;
- Mieux faire connaître l'aide juridique gratuite aux plus démunis ;
- Travailler à l'augmentation significative de l'aide sociale directe aux plus défavorisés par des mesures favorisant le logement (ex : réduction des charges par des rénovations du parc de logements communaux), l'aide au logement (ex : allocation-loyer), à la santé, à l'emploi, à l'enseignement et à l'alimentation via une véritable épicerie sociale ;
- Créer un service d'écrivain public au sein du CPAS permettant d'accompagner les personnes dans la rédaction de documents administratifs ;
- Adapter, aussi souvent que possible, les politiques tarifaires (prix des crèches, écoles, des aides à domicile, notamment les repas, etc.) aux revenus des citoyens ;
- Soutenir les associations locales, en particulier celles actives en éducation permanente, afin de déconstruire les préjugés, notamment en matière de pauvreté et d'aide sociale ;
- Éviter toute mesure répressive ou stigmatisante des personnes en situation de marginalité ou de mendicité en développant des actions ciblées visant un meilleur accompagnement social de ces groupes ;
- Soutenir les initiatives citoyennes d'accueil des réfugiés et primo-arrivants et développer une politique communale propre d'accueil et

d'intégration de ces primo-arrivants, valorisant l'autonomie et l'émancipation individuelle.

Les CPAS jouent un rôle fondamental en matière de cohésion sociale. Nous proposons de :

- Maintenir et développer une aide sociale complète par les CPAS via les mécanismes des « articles 60 et 61 » tels que prévus par la loi organique des CPAS, via l'insertion professionnelle, les aides à domicile, les aides juridiques, en visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux que lui garantit l'article 23 de la Constitution ;
- Privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire du CPAS, dans tous les aspects de sa vie, et non une logique de contrôle ;
- Refuser le caractère obligatoire du service communautaire dans les projets individualisés d'intégration sociale (PIIS), et valoriser la participation volontaire à la vie associative de la commune, en tant que vecteur d'émancipation individuelle ;
- Soutenir les projets visant à toucher spécifiquement les NEET's (jeunes hors de tout processus d'insertion) ;
- Développer des services locaux de médiation de dettes.

## **Chérissons la laïcité bien comprise pour mieux vivre ensemble**

Nous voulons que l'égalité, la solidarité, la liberté et l'émancipation soient de grandes valeurs en faveur de la cohésion sociale.

Ce travail pour le progrès débute dans la Commune au travers de l'action des mandataires locaux, au niveau le plus proche des citoyens. Les actions menées en matière d'enseignement et de culture et les politiques visant à l'amélioration générale des conditions sociales sont les garantes de la cohésion d'une société plus fraternelle.

Pour nous, la Commune joue un rôle déterminant dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'homophobie, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, bref dans la réalisation d'une société plus apaisée.

L'éducation permanente et l'apprentissage de la citoyenneté sont de précieux outils capables de nous émanciper, de déconstruire les clichés et de prévenir les attitudes haineuses et racistes. Elles contribuent à ce que nous ne vivions pas les uns à côté des autres, mais bien les uns avec les autres.

Notre commune doit aussi jouer un rôle pour apporter une réponse au défi migratoire. Elle doit s'afficher comme « commune hospitalière » et mettre en place une véritable politique de sensibilisation des populations sur les

migrations et l'accueil de l'autre, pour améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains.

Nous pensons aussi que les affaires publiques ne peuvent jamais être dictées par un dogme ou une croyance. Nous voulons que la primauté de la loi civile soit effective et s'impose à tous. Nos pouvoirs locaux doivent assurer la protection de nos citoyens contre un prosélytisme insistant, agressif ou intrusif et interdire de se soustraire à une obligation légale pour motif religieux.

Nous proposons de :

- Assurer la neutralité, l'équité et l'impartialité totales des agents des services publics communaux. Ils doivent garantir l'égalité des usagers, la transparence et l'objectivité de l'information délivrée ;
- Prévoir à l'administration communale un bureau assurant la discrétion nécessaire aux échanges entre agents communaux et citoyens sur des questions telles que la déclaration anticipée d'euthanasie, le don d'organe, le changement de sexe, etc. L'objectif est d'assurer la confidentialité de discussions jugées sensibles par l'utilisateur ;
- Prévoir des formations de qualité aux agents des guichets pour l'accueil des demandes de mariages de même sexe, ou pour toutes les questions liées à la filiation, afin de garantir une égalité de droit aux coparents, ou encore en matière de changement de sexe sur la carte d'identité ;
- Veiller à ce qu'une salle accessible et appropriée soit proposée par la Commune pour la tenue de cérémonies non confessionnelles. Celle-ci sera adaptable, de manière à pouvoir accueillir des funérailles et tout autre événement – par exemple des hommages – nécessitant une neutralité formelle ;
- Assurer l'équité entre le subventionnement communal des cultes et celui des maisons de la laïcité. En effet, des dispositions législatives existent pour assurer la régularité du financement communal des fabriques d'église et autres établissements chargés de la gestion du temporel des cultes. Toutefois, la législation en la matière est obsolète et peu transparente. A ce titre, il convient de la rationaliser, afin qu'elle garantisse les principes d'égalité et de non-discrimination du subventionnement, et que les lieux relevant de la laïcité puissent bénéficier de moyens équivalents à ceux accordés aux différents cultes reconnus ;
- Mettre en place une politique volontariste d'information et de sensibilisation sur les migrations et l'accueil à destination de la population, en particulier des agents communaux, des élèves des écoles communales et de tout groupe actif de citoyens ;
- Garantir un accueil administratif de qualité en veillant au respect des procédures et des droits des personnes étrangères en plusieurs langues et au minimum en anglais ;
- Soutenir l'intégration des migrants, en particulier en termes d'accès au logement, d'apprentissage de la langue et d'accès à l'intégration socio-professionnelle ;

Elections communales (14 octobre 2018)

Liste PS / spa - Programme

- Soutenir les initiatives citoyennes d'aide aux étrangers et aux primo-arrivants ;
- Promouvoir la diversité culturelle dans la commune et toutes les formes de vie plus solidaire et de cohésion sociale ;
- S'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes sans-papiers, en particulier en termes d'accès à l'aide médicale urgente, à la scolarité, à la formation, aux dispositifs de logement d'urgence.

## **Assurons l'égalité des droits et des chances**

L'égalité couvre un spectre très large qui va de la lutte contre toutes les formes de discrimination (âge, sexe, origine, religion, orientation sexuelle, handicap, etc.) à l'inclusion de ces mêmes publics cibles dans la société, et ce, dans tous les domaines fondamentaux que sont l'éducation, la culture, ou encore l'emploi.

De nombreux dispositifs en faveur de l'égalité des droits, de l'égalité des chances et aussi des droits des femmes ont déjà été adoptés, souvent à l'initiative des socialistes. 2018 marque notamment les 70 ans du droit de vote des femmes en Belgique.

Pourtant, de nos jours, il subsiste des inégalités flagrantes et la dimension du genre n'est pas suffisamment intégrée, ni dans l'esprit collectif, ni dans les politiques publiques.

Nous voulons pour notre Commune des politiques axées sur l'égalité réelle et stricte entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines, en sorte de pouvoir soutenir toutes les initiatives de promotion de l'égalité, et cela à tous les niveaux de pouvoir.

Nous proposons de :

- Lutter contre toute forme de discrimination dans des lieux essentiels de la vie communale : l'accueil dans les services communaux, les ressources humaines et le recrutement du personnel, les liens avec l'associatif, les synergies avec la police, ou encore la vie affective de nos aînés ;
- Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et l'associatif, visant la déconstruction des préjugés et la lutte contre les discriminations ;
- Organiser une campagne de sensibilisation à la différence et au respect de celle-ci dans les écoles, les fêtes de quartier, les associations, etc.
- Développer l'esprit de citoyenneté de nos enfants en leur expliquant le fonctionnement des Institutions belges, notamment à l'école, tout en dynamisant le Conseil communal de la jeunesse ;
- Prendre des mesures afin d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques (« *gendermainstreaming* »), de leur élaboration à leur évaluation, en appliquant notamment un budget

relatif aux questions de genre où l'on analyse l'impact du budget communal sur l'égalité femme/homme ;

- Faire de la commune, en tant qu'entreprise publique, une pionnière en matière de parité salariale entre femmes et hommes et favoriser l'accès équilibré des femmes aux hautes fonctions locales ;
- Intégrer, dans l'enseignement communal, la dimension du genre à travers la formation continue des professeurs, l'accueil extra-scolaire, les manuels scolaires, les activités diverses, etc. ;
- Créer des synergies entre la commune, la police, les associations et tout autre acteur de terrain ayant pour objectifs la prévention, le soutien, la prise en charge et un meilleur suivi judiciaire des victimes de violences intrafamiliales, du sexisme dans l'espace public et de toutes les formes de violence/discrimination, notamment à l'encontre des personnes qui sont lesbiennes, gays, bi-trans-sexuelles, queers, ou intersexuées ;
- Garantir dans la Commune, comme le prévoit la loi de 2017, un accueil sans discrimination des personnes transsexuelles, notamment dans leur demande de changement d'identité ou dans des démarches administratives ;
- Garantir le droit au mariage pour les couples de même sexe, sans différence de traitement ou d'accueil de la demande ;
- Soutenir les projets, notamment en éducation permanente, visant la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux et d'internet dans une plus large mesure ;
- Valoriser, par des actions de sensibilisation, la prise des congés de paternité, de maternité et les congés parentaux des travailleurs du secteur public (la Commune, le CPAS, la police locale, les services de secours, etc.) ;
- Faire de la compétence relative à l'égalité (en ce compris l'égalité des droits, l'égalité des chances, l'égalité des acquis et l'égalité entre les femmes et les hommes) une compétence propre à un membre du collège communal et lui allouer un budget spécifique ;
- Penser les projets sportifs (infrastructures, événements, etc.) sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec la promotion de la mixité des événements ou encore avec la mise en avant des sportives et des équipes féminines dans les différents sports.



## **11. LA CULTURE ET LES MEDIAS COMME MOYENS D'EMANCIPATION**

L'émancipation individuelle s'éveille à travers les valeurs que transmet la culture : ouverture au monde, liberté d'expression, curiosité, esprit critique ou encore tolérance. La culture est un épanouissement personnel qui favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective empreinte de bienveillance.

La Commune a un rôle immense à jouer et doit avoir un projet culturel ambitieux, accessible à tous et soucieux de notre jeunesse. Nous voulons créer des synergies entre des lieux ou des milieux habituellement cloisonnés : sensibiliser les enfants à la culture dans les écoles en organisant un partenariat avec l'administration communale (services culturels), les associations de terrain, les acteurs culturels (artistes, organisateurs, foyers culturels) et les enseignants.

Nous souhaitons également renforcer les synergies entre le Centre Culturel, Op-Weule, la Médiatine, les Ateliers du Temps libre, les Ateliers de la rue Voot mais aussi les lieux sportifs comme le Poséidon, le Stade Fallon, nos clubs, etc.

Afin de développer une politique culturelle accessible au plus grand nombre, nous proposons de :

- Renforcer les partenariats entre les opérateurs sociaux (CPAS, l'ASBL Article 27), l'école et les opérateurs culturels, en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;
- Délocaliser la culture et la faire aller à la rencontre des Woluwéens, par exemple avec un bibliobus, une version « mobile » des Fêtes romanes pour les écoles, des projections de cinéma en plein air, des concerts de quartier, etc. ;
- Prendre des mesures favorisant, de manière générale, l'accessibilité des citoyens aux lieux culturels (tarifs, horaires et jours d'ouverture) ;
- Rendre accessibles les institutions culturelles aux personnes en situation de handicap (malentendants, mobilité réduite, et autres situations complexes) ;
- Soutenir l'émergence et le développement de projets associatifs d'éducation permanente favorisant la participation à la démocratie et la citoyenneté ;
- Investir dans des équipes de médiation culturelle ayant pour objectif de faire connaître aux citoyens l'offre culturelle présente dans la Commune et de les inciter à participer à la vie culturelle.

### **Faisons le choix de la culture par tous et pour tous**

La démocratie culturelle doit se traduire aujourd'hui par un renforcement de la démocratie participative. Les pouvoirs publics doivent veiller à établir

Elections communales (14 octobre 2018)



un cadre qui incite les citoyens à développer ou à participer à toute initiative visant à renforcer la démocratie.

A ce titre, nous proposons de :

- Créer un Conseil consultatif citoyen et dynamiser le conseil communal de la jeunesse ;
- Défendre et valoriser l'autonomie et le modèle de gestion participative des centres culturels ;
- Encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à participer à la gestion des centres culturels ;
- Défendre et valoriser l'ouverture participative des activités des bibliothèques ;
- Réfléchir à la mise en place d'un bibliobus qui sillonnerait la Commune avec une offre issue des bibliothèques et ciblée sur l'enfance, la jeunesse, la BD du réel et les BD dites « pédagogiques » qui est une toute nouvelle offre dans ce secteur, et accompagner ces actions d'événements (rencontres, dédicaces, etc.)
- Organiser des rencontres littéraires dans les bibliothèques ;
- Veiller à conserver, au niveau communal, un financement fort des centres culturels, bibliothèques publiques et associations d'éducation permanente et de jeunesse, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Soutenir les œuvres artistiques reposant sur la participation citoyenne et les associations promouvant une politique de sensibilisation citoyenne ;
- Permettre l'appropriation des projets communaux d'aménagement des espaces publics par nos jeunes artistes en le impliquant dans la création de lieux culturels publics, d'espaces de lecture, de promenades publiques, etc. ;
- Intégrer pleinement les académies de musique dans la vie culturelle locale ;
- Proposer des espaces de répétition et d'exercice adéquats aux groupes musicaux, aux compagnies de théâtre ou aux compagnies de danse ;
- Proposer des ateliers et des lieux d'exposition adéquats aux artistes plasticiens, aux designers et aux performers ;
- Soutenir les associations locales et de quartier via un soutien financier ou la mise à disposition de locaux ou de prêt de matériel ;
- Mener des politiques culturelles qui suscitent la créativité pluridisciplinaire et permettre à chaque discipline de se mêler à d'autres pour ne pas rester cloisonnées ;
- Porter une attention spécifique à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes via la présence des femmes à travers les œuvres artistiques, des thématiques culturelles liés à l'égalité, le soutien aux associations de défense des droits humains dans la culture et les médias ;
- Renforcer la mutualisation des biens matériels et des infrastructures entre les opérateurs culturels ;
- Développer et soutenir les projets culturels favorisant les contacts intergénérationnels et le vivre-ensemble ;

- Soutenir les associations locales, notamment actives en éducation permanente, afin de lutter contre les préjugés et déconstruire les idées reçues, en particulier en matière de pauvreté et d'aide sociale ;
- Soutenir les initiatives visant l'intégration des personnes réfugiées ou migrantes, en tant qu'acteurs culturels à part entière ;
- Prendre des mesures visant la diminution des charges administratives pour permettre aux associations d'être présentes au maximum sur le terrain ;
- Développer une politique de sauvegarde des archives communales en tant que patrimoine culturel local ;
- Afin de conserver un maillage de libraires de qualité et donc de promouvoir l'accès à la culture et la diversité culturelle, veiller à ce que les écoles et bibliothèques communales commandent prioritairement leurs livres et manuels scolaires auprès des libraires situés dans la commune ou à proximité ;
- Favoriser les partenariats entre les bibliothèques, les écoles et les associations locales en vue de développer les activités des bibliothèques via l'initiation et la formation des citoyens à internet, au numérique et bien sûr à l'usage éthique d'internet et des réseaux sociaux, mais aussi en faveur des actions de lecture publique ouvertes sur des projets intergénérationnels ;
- Valoriser le développement de la pratique de la lecture auprès de publics précarisés ou isolés des bibliothèques, en développant des synergies avec les CPAS et les opérateurs actifs dans l'intégration sociale ;
- Fortifier la convention entre le Centre Culturel Wolubilis et l'Asbl « Article 27' » Bruxelles et faire de même pour la collaboration particulière entre le CPAS et l'asbl « Article 27 » Bruxelles ;
- Offrir dans ce cadre des « chèques culture » permettant aux habitants de découvrir la création artistique au sein de la Commune ;
- Mieux informer les écoles et les élèves des possibilités artistiques, culturelles et sportives organisées dans la commune, mais aussi encourager tout projet visant à sensibiliser l'enfant dès son plus jeune âge à l'expression artistique ;
- Mettre en perspective l'existence de la ludothèque communale et décentraliser des « points de prêts » au sein des bibliothèques ;
- Multiplier les boîtes à livres dans la Commune et assurer leurs mises à jour ;
- Moderniser l'accès et l'offre des bibliothèques communales (commande en ligne, lecture en ligne, etc.) ;
- Réfléchir à l'offre culturelle globale de la Commune, qui n'est pas assez orientée vers la jeunesse et la culture urbaine.

## **Promouvons nos cultures locales dans toutes ses composantes**

Le talent de nos artistes belges est reconnu dans le monde entier. Les politiques culturelles de la Commune peuvent permettre l'éclosion de nouveaux talents.

Elections communales (14 octobre 2018)

Liste PS / spa - Programme

A cette fin, nous proposons de :

- Favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements culturels de la Commune et dans l'aménagement des lieux publics ;
- Promouvoir l'émergence de nos jeunes artistes locaux ;
- Valoriser le patrimoine mobilier et immobilier local par la mise en place, à l'échelon local, d'évènements spécifiques destinés à informer les citoyens ;
- Favoriser le développement multimédia des associations locales ne disposant pas de moyens financiers importants via des plateformes communales multimédias ;
- Redynamiser la vie culturelle de la commune grâce à l'organisation de visites guidées à pied ou à vélo ;
- Lancer un véritable parcours d'artistes, itinérant, événementiel et pluri-disciplinaire (expos, ateliers, concerts, fresques, etc.), plus médiatisé qu'actuellement et soutenu activement par la Commune.

## **12. FAIRE LE PARI DE LA JEUNESSE MAIS SANS LE « JEUNISME »**

Nos jeunes doivent pouvoir s'exprimer pleinement et il convient d'encourager le développement de leurs projets individuels ou collectifs.

Leur participation active à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue, quels que soient leur genre, leur condition sociale ou leur identité culturelle. Ces éléments sont les objectifs structurants d'une politique de jeunesse. Ces objectifs peuvent être rencontrés grâce à des articulations renforcées entre les pouvoirs locaux et les acteurs travaillant pour et avec les jeunes.

Nous proposons de :

- Mettre en place une politique de sensibilisation à destination des jeunes et avec ceux-ci sur les sujets qui les intéressent, comme l'environnement, la lutte contre les discriminations, l'alimentation durable, etc., ceci en étroite collaboration avec les maisons de la jeunesse et les associations de jeunesse ;
- Réaliser, avec les acteurs de la jeunesse et les jeunes qui le souhaitent, une analyse concertée des besoins et des attentes de ces derniers au niveau local en termes de participation, de création et de développement d'une vie communale plus adaptée ;
- Offrir des lieux permettant l'apprentissage à la citoyenneté, la découverte artistique, le débat démocratique pour que nos jeunes soient des CRACS, des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires ;
- Valoriser les lieux d'expression des jeunes, notamment via des collaborations avec des acteurs locaux, les établissements scolaires et le secteur associatif
- Faciliter l'accès aux équipements et aux infrastructures (sportives, scolaires, culturelles, etc.) par les associations de jeunesse et maisons de jeunes ;
- Réfléchir à l'offre culturelle de la commune vis-à-vis des 15-30 ans, dans la programmation de Wolubilis et l'adapter en fonction, en sorte de rendre les spectacles plus abordables et plus diversifiés ;
- Réfléchir à la mise en place d'un « Conseil communal de la jeunesse », encadré, et fonctionnant sur une année, avec l'engagement du conseil communal de plancher, une fois par an, sur une proposition concrète émanant de ce Conseil.

### **13. LE SPORT POUR MIEUX VIVRE ET ETRE ENSEMBLE**

Une activité sportive régulière contribue au développement du bien-être et au maintien d'une bonne santé. Le sport constitue un facteur d'insertion, de dépassement de soi et d'acceptation des différences.

Une véritable politique sportive se doit donc d'encourager et de permettre une pratique sportive conforme aux besoins et aux envies de chacun, dès la prime jeunesse.

L'école a aussi un rôle essentiel à jouer pour encourager la pratique sportive et donner le goût du sport aux élèves.

Dans nos établissements scolaires, nous proposons de :

- Développer des partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs de la Commune et de la Région, de façon à faciliter la pratique d'une activité sportive en dehors des heures scolaires ;
- Encourager l'organisation de journées sportives au sein de la Commune ;
- Réfléchir à l'organisation d'un championnat inter-écoles annuel sur la Commune, fondé sur 5 à 6 journées avec des sports différents, avec un prix au terme de cet « Heptatlon de WSL » ;
- Favoriser au sein des écoles communales le développement de programmes de bien-être qui allient l'activité physique et l'éducation à une alimentation de qualité.
- Offrir un aperçu de l'éventail des différents sports aux élèves et surtout encourager les élèves à pérenniser leur pratique sportive ;
- Créer un label « école sportive » valable un an et récompensant les écoles qui répondent à plusieurs critères de qualité en matière de pratique sportive ;

Une activité sportive est également bénéfique tout au long de la vie. Pour favoriser cette activité, nous proposons de :

- Favoriser le développement du sport de rue à WSL, en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (*skate park*, roller, plaines de jeux, etc.) en concertation avec les habitants et l'associatif local ;
- Développer de nouvelles infrastructures publiques tournées vers les sports de glisse ou urbains : *skate park*, parcours VTT en parallèle de la Promenade verte, accessibilité ou ajout de murs d'escalade au Mounier ou ailleurs, réaménagement du terrain de basket du Parc Meudon, etc.
- Adapter les horaires des infrastructures sportives en fonction de la vie quotidienne des citoyens et ainsi permettre à ceux dont l'emploi du temps est chargé d'avoir des pratiques sportives ;
- Imposer aux structures sportives communales l'application réelle de tarifs sociaux, en collaboration avec le CPAS ;

- Promouvoir et soutenir la pratique d'autres types de sport axés sur le bien-être, en particulier le yoga (journées découvertes, démonstrations scolaires, tarifs sociaux, etc.) qui est une pratique vite abordable et bienfaisante pour tous.
- Assurer un accès privilégié aux habitants de la Commune aux infrastructures sur le sol communal (ex. : Mounier) et prévoir des abonnements par semaine ou par mois, plutôt que semestriels ;
- Équiper et sécuriser nos pistes cyclables en concertation avec la Région ;
- Garantir l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives aux personnes en situation de handicap ;
- Favoriser l'activité physique auprès de nos aînés via le renforcement de l'accessibilité des infrastructures, le développement d'une offre adaptée et surtout la création d'activités intergénérationnelles ;
- Organiser des manifestations sportives « découvertes », pour sensibiliser à l'importance de la pratique sportive.

Pour de nombreuses familles et de nombreux jeunes, la pratique d'une activité physique peut cependant représenter un coût important. Pour contribuer à lever les freins financiers à la pratique d'une activité sportive, nous proposons de :

- Mettre en place des forfaits ou des abonnements sportifs donnant accès à un coût réduit ;
- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques ;
- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats entre la commune et, par exemple, l'Adeps.

## **14. UNE COMMUNE OU L'ON PEUT VIVRE EN SECURITE**

Dans le champ de la sécurité, le rôle de l'État est essentiel : la sécurité est et doit rester un service public. Il s'agit de garantir à tous les citoyens leur droit à la sécurité, de veiller au bien-être de chacun et au respect de l'intérêt général en toute impartialité.

Pour nous, la mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces articule approche préventive et approche répressive ; elle implique aussi la coordination des différents acteurs que sont la police, la justice, la Commune et ses agents mais aussi les diverses associations.

A cet égard, notre bourgmestre est l'élu responsable de l'ordre public le plus proche des préoccupations des citoyens. Lors de la réforme des polices, le PS a obtenu des dispositions légales visant à garantir l'exercice du contrôle démocratique de la police par des instances composées d'élus locaux qui se trouvent au plus proche des citoyens : le conseil de police, le collège de police et les bourgmestres.

Autant d'instances au travers desquelles le bourgmestre peut organiser un cadre partenarial et viser au décloisonnement des secteurs, dans la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

Pour nous, il s'agit d'assurer une communication et une information efficaces des citoyens sur l'action de leur zone de police.

### **Déployons une véritable police de proximité au service de la population**

Le principe de police de proximité exige une présence effective sur le terrain via des patrouilles d'intervention et des policiers de référence pour nos quartiers.

Ces policiers développent un réseau auprès des citoyens, ils s'informent en permanence des faits et des agissements dans les quartiers dont ils ont la charge et ils partagent les préoccupations de la population avec laquelle ils restent en permanence en contact dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle.

Enfin, une police orientée vers le citoyen nécessite aussi une disponibilité optimale via des services d'accueil performants de première ligne : permanences fixes, permanences téléphonique et informatique.

### **Renforçons la présence policière dans nos quartiers**

Dans ce cadre, nous proposons de :

Elections communales (14 octobre 2018)

Liste PS / spa - Programme

- Avoir une attention prioritaire à la sécurité publique de nos personnes âgées qui sont parfois très vulnérables dans leurs déplacements quotidiens ;
- Accroître la visibilité et la présence policière en complétant le cadre des effectifs prévus ;
- Multiplier les patrouilles dans les quartiers en réduisant les tâches administratives qui pourraient être assurées par des civils formés à cet effet. Une réflexion au cas par cas devrait être menée afin d'optimiser les procédures administratives grâce aux nouvelles technologies ;
- Renforcer l'articulation des missions de base de la police (accueil, proximité, assistance aux victimes, enquête et recherche, intervention, gestion négociée de l'espace public, mobilité) avec celles des autres acteurs de la sécurité (les agents de prévention, les éducateurs, les stewards urbains, les intervenants psycho-sociaux, etc.) notamment en promouvant différents lieux de concertation facilitant les échanges entre le bourgmestre, la police, les associations locales et les citoyens afin d'optimiser l'échange d'informations sur les questions de sécurité ;
- Étudier la possibilité d'ouvrir plus de micro-commissariats de quartier (comme nous venons de l'avoir, par exemple, à Alma) car les liens qui se créent à la longue entre les policiers et les riverains permettent de développer des projets de fond sur le quartier ;
- Promouvoir de plus grandes coopérations entre les zones de police, faciliter les partenariats formalisés et l'échange de bonnes pratiques entre elles.

## **Établissons la confiance des citoyens et assurer une image positive de la police**

Améliorer la perception des citoyens vis à vis de la police est un enjeu majeur pour une police efficace. Les policiers ne doivent plus être associés uniquement à des événements désagréables, voire dramatiques. Ils et elles sont des femmes et des hommes comme nous et ils ont choisi d'œuvrer pour notre sécurité et notre protection. Il faut leur en être très reconnaissant. Leur métier est compliqué, pénible et parfois très dangereux. Nous devons donc travailler à la cohésion sociale autour des fonctions de la police.

A ce titre, nous proposons de :

- Promouvoir tout ce qui peut favoriser le dialogue avec la police locale, en sorte de créer des liens de confiance avec la population. L'efficacité du dialogue sera rendue possible par un allègement significatif des charges de travail administratif ;
- Organiser à l'attention du personnel des formations obligatoires à la diversité et à l'interculturalité afin de permettre un ancrage optimal de la police dans la communauté locale ;
- Promouvoir les exigences déontologiques des policiers dont les valeurs de probité, de respect, d'humanité et d'impartialité ;



- Placer les victimes au centre du processus et améliorer l'aide de première ligne pour les assister rapidement dans leurs démarches. Une attention particulière devra être accordée à la dimension d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes, dans la formation, initiale comme en cours de carrière, des policiers.

## **Luttons contre les violences à l'égard des femmes et contre le harcèlement en rue**

La violence à l'égard des femmes est inacceptable. A ce titre, il est essentiel de lutter contre le sexisme et d'outiller les policiers pour qu'ils puissent participer efficacement à la lutte contre toutes les formes de violences infligées aux femmes.

Dans ce cadre, nous proposons de :

- Généraliser la distribution d'un guide pratique abordant le sexisme, le harcèlement sexiste dans l'espace public, les réactions à avoir face à cette problématique ;
- Développer et améliorer les formations sur les questions des violences de genre et de harcèlement en rue à destination des policiers en partenariat avec les acteurs associatifs locaux ;
- Promouvoir la diversité au sein du personnel de la police et notamment assurer une présence féminine plus importante dans les effectifs policiers ;
- Développer un service d'accueil sécurisant et adapté dans les postes de police à l'égard des victimes de violence, en particulier la violence faite aux femmes.

## **Prévenons pour mieux lutter contre l'insécurité**

La prévention est essentielle pour éviter que des infractions ne soient commises. Elle se construit au départ d'une présence policière marquée en rue, qui rassure, fidèle à une logique de police orientée vers les citoyens et guidée par l'information.

Elle repose également sur une politique locale de cohésion sociale, d'activités éducatives, sportives et socioculturelles dans nos quartiers.

Pour nous, la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire est indispensable à notre quiétude des citoyens et il est essentiel de préserver les lieux publics pour les rendre plus sûrs et plus conviviaux. Ceux-ci ont une large influence sur notre sécurité et sur la perception que nous avons de celle-ci.

Enfin, tous les actes d'incivilité et les nuisances (tags, dépôts de déchets clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages sonores, etc.) doivent être rapidement constatés et poursuivis par une application

effective des sanctions administratives communales, vu l'encombrement chronique des Parquets.

Nous proposons de :

- Valoriser et davantage mettre sur le terrain des inspecteurs de quartier formés, volontaires et motivés, avec une forte visibilité ;
- Repenser et redéfinir le rôle des éducateurs de rue. Leur offrir une meilleure formation et engager un personnel plus proche des habitants ;
- Insister sur le rôle valorisé au maximum de l'agent de quartier : communiquer régulièrement les coordonnées des agents du quartier afin d'organiser des collaborations avec les services de police, des réunions d'information sur la sécurité, la protection contre les cambriolages, le respect par tous de la loi ;
- Soutenir un accompagnement social pour prévenir des comportements anti-sociaux et autres incivilités ;
- Lutter efficacement contre les phénomènes délictueux réalisés en bandes, notamment sur les places publiques et autour des stations de métro. Ce phénomène qui accroît fortement l'insécurité doit être dissuadé par une meilleure coordination entre la police et les dispositifs de prévention comme les éducateurs de rue ou les associations actives en milieu ouvert.
- Lutter plus efficacement contre les incivilités (crachats, mégots, injures, tapage, tags, déjections canines, véhicules garés sur les trottoirs ou sur les passages piétons...) qui nuisent particulièrement au " vivre ensemble " par des campagnes de prévention, mais aussi par des amendes administratives établies soit par les policiers, soit par les gardiens de la paix ;
- Faire de la sanction administrative un outil pédagogique car certains auteurs d'incivilités - soit qu'ils soient trop jeunes, soit qu'ils soient fragilisés - n'ont pas les moyens de s'acquitter d'une amende. Des mesures alternatives spécifiques doivent leur être imposées, afin de leur faire véritablement prendre conscience du caractère inadéquat de leur comportement.
- Identifier en concertation avec les habitants des quartiers et les commerçants, les lieux jugés insécurisés et les aménager ;
- Généraliser un système d'éclairage public intelligent qui allie sécurisation du territoire, consommation énergétique raisonnable et respect de l'environnement (système de détection de mouvement, installation de lampadaires orientés de sorte qu'ils éclairent le sol, projecteurs au sodium ou éclairages à LED pour ne pas nuire à la faune, etc.) ;
- Mettre à disposition des commerçants et indépendants un conseiller en technoprévention, qui donne des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans les installations ;
- Travailler avec le secteur associatif local en vue de mener des campagnes de sensibilisation, par exemple en matière de propreté publique ou de respect de la convivialité dans les espaces publics, ou

- pour organiser des activités culturelles propices à renforcer la cohésion sociale au sein de la commune ;
- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, l'augmentation du nombre d'agents constatateurs et une meilleure coordination entre les différents services et niveaux de pouvoir ;
  - Instaurer un programme communal centralisé de gestion des plaintes en matière d'environnement pour assurer un suivi rapide des demandes des habitants ;
  - Faire connaître des applications du type « fix my street » permettant aux citoyens de signaler des dégradations de voirie ou de mobilier public ou de relayer aux autorités la localisation de dépôts clandestins ;
  - Prévoir des espaces pour le street art, renforcer le nettoyage des tags dans les zones non autorisées et proposer un service d'enlèvement gratuit ;
  - Renforcer le rôle des conseils consultatifs thématiques sur les questions de sécurité et de prévention qui permettent aux élus d'acquérir une connaissance fine tant des besoins que des ressources disponibles et des partenariats envisageables pour développer une réelle politique de prévention globale et intégrée des insécurités sur leur territoire ;
  - Renforcer les dispositifs de prévention aux abords des stations de métro (surtout à Roodebeek) durant les heures de pointe.

## **15. UNE COMMUNE HOSPITALIERE ET OUVERTE SUR LE MONDE**

Vivre ensemble pour nous, c'est aussi découvrir les nombreuses nationalités présentes à WSL. Celles-ci proviennent de toute l'Europe, ainsi que du reste du monde.

Dès lors, vivre ensemble, c'est aussi inscrire la commune et ses habitants dans une dynamique d'ouverture et d'échanges aux échelles européenne et mondiale, à travers les initiatives suivantes :

- Devenir une Commune Hospitalière dans les actes, en continuant à accueillir les personnes migrantes quel que soit leur statut, en garantissant un accueil personnalisé ;
- Continuer à organiser des actions pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de la coopération entre pays du Nord et du Sud comme le *Village Solidaire des Fêtes Romanes* ;
- Étudier la possibilité de créer un échevinat de la solidarité qui travaillerait notamment en synergie avec les écoles, afin de promouvoir des valeurs humanistes chez les jeunes ;
- Inscrire un budget spécifique de coopération au budget communal et utilisation de ce budget pour des projets de coopération effectifs Nord / Sud ;
- Mettre fin au subventionnement d'asbl dans la périphérie bruxelloise. Pourquoi avoir des tarifs préférentiels pour l'accès à la piscine communale des habitants de la périphérie ;
- Créer ou renforcer les jumelages avec des villes et communes du monde entier, en permettant aux jeunes en particulier de bénéficier de ces jumelages ;
- Mettre en place des dispositifs d'information et de soutien pour encourager les acteurs locaux à s'intégrer dans des partenariats et des réseaux belges, européens et internationaux ;
- Soutenir financièrement des actions de solidarité internationale issues de la société civile, par exemple les actions pluralistes mises en avant par les habitants de la commune, qui permettent chaque année de financer des dizaines de projets construits par les ONG belges en partenariat avec la société civile des pays en développement ;
- Mettre une politique en place d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au travers d'activités de sensibilisation dans les écoles de la commune ou via la mise à disposition d'outils dans les bibliothèques communales ou encore via l'organisation d'une semaine annuelle de la solidarité internationale ;
- Introduire des critères de respect des normes sociales et environnementales, du droit international et des droits humains fondamentaux dans tout marché public, assortis de mécanismes de contrôle que l'entreprise sélectionnée met en œuvre une politique réelle de diligence raisonnable, et de sanctions en cas de non-respect des clauses ;

- Devenir une « Commune du commerce équitable » en mettant en œuvre une politique de promotion de celui-ci via les marchés publics, mais aussi vis-à-vis de tous les acteurs collectifs (commerces, entreprises, écoles, etc.) et des citoyens de la commune.